

Rapport n° 015589-01  
Novembre 2024

# Évaluation de l'Université Gustave Eiffel en préparation de sa sortie d'expérimentation

Boris LECLERC – IGEDD  
Denis PRIOU – IGEDD  
Marc TIRVAUDEY – IGEDD  
(coordonnateur)

<https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/>



**Les auteurs attestent qu'aucun des éléments de leurs activités passées ou présentes n'a affecté leur impartialité dans la rédaction de ce rapport**

| Statut de communication             |                                                  |
|-------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/>            | Préparatoire à une décision administrative       |
| <input type="checkbox"/>            | Non communicable                                 |
| <input type="checkbox"/>            | Communicable (données confidentielles occultées) |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Communicable                                     |

## Sommaire

|                                                                                                                                                                                                                                                                     |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Sommaire.....</b>                                                                                                                                                                                                                                                | <b>3</b>  |
| <b>Résumé.....</b>                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>5</b>  |
| <b>Liste des recommandations.....</b>                                                                                                                                                                                                                               | <b>7</b>  |
| <b>Introduction .....</b>                                                                                                                                                                                                                                           | <b>9</b>  |
| <b>1 Le champ d'action, la richesse et la variété des acteurs mobilisés par l'UGE conduisent à l'émergence d'une structure originale, encore jeune, au service de politiques publiques dont l'articulation avec les savoirs disciplinaires est à renforcer.....</b> | <b>10</b> |
| 1.1 Les enjeux sur lesquels l'UGE s'est positionnée sont nombreux. ....                                                                                                                                                                                             | 10        |
| 1.1.1 Des spécialités qui sont à même de conférer une vision systémique des thématiques portées par le Ministère de la transition écologique. ....                                                                                                                  | 10        |
| 1.1.2 La conjugaison de la recherche, de l'expertise et de la normalisation au service de l'environnement économique et institutionnel mérite d'être mieux reconnue. ....                                                                                           | 11        |
| 1.1.3 La réunion de différents établissements producteurs de savoirs est un stimulant de la recherche, un moyen de faire de la pédagogie sur l'ensemble des politiques portées par le MTE.....                                                                      | 13        |
| 1.2 La variété des acteurs est une source de richesse et de complexité. ....                                                                                                                                                                                        | 14        |
| 1.2.1 Les acteurs sont divers et la gouvernance délicate. ....                                                                                                                                                                                                      | 14        |
| 1.2.2 Une action qui est tournée en direction des entreprises et des territoires. .                                                                                                                                                                                 | 18        |
| 1.2.3 L'UGE permet à ses composantes d'acquérir une visibilité internationale supplémentaire, par rapport à la situation ex-ante. ....                                                                                                                              | 21        |
| 1.3 La poursuite des missions d'appui aux politiques publiques, spécificité de l'UGE, nécessite une gouvernance et une structuration renforcées.....                                                                                                                | 21        |
| 1.3.1 La mission d'appui aux politiques publiques (APP) est clairement explicitée et dispose des moyens pour être mise en œuvre.....                                                                                                                                | 21        |
| 1.3.2 L'appui aux politiques publiques nécessite une consolidation de son organisation pour être mieux articulée avec les savoirs disciplinaires.....                                                                                                               | 25        |
| <b>2 La tutelle et l'écosystème MTE sont à même de pouvoir encore tirer un meilleur parti de la constitution de l'UGE. ....</b>                                                                                                                                     | <b>28</b> |
| 2.1 Le rôle des tutelles est essentiel pour accompagner « l'adolescence financière » de l'UGE. ....                                                                                                                                                                 | 28        |

|                                                                                                                                                    |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 2.2 Un écosystème qui gagnerait à mieux organiser les complémentarités entre des acteurs performants, chacun en leur domaine (le continuum). ..... | 31        |
| 2.2.1 Le Cerema s'appuie indubitablement sur l'UGE. ....                                                                                           | 31        |
| 2.2.2 Avec l'ENTPE et l'ENPC, les complémentarités sont fragilisées .....                                                                          | 33        |
| 2.3 Des chercheurs et un établissement de recherche qui appellent de leur vœux un positionnement plus présent de la tutelle. ....                  | 35        |
| 2.3.1 Les « commandes » de la tutelle sont considérées comme insuffisantes...                                                                      | 35        |
| 2.3.2 Les attentes et la stratégie de recherche de la tutelle ne sont pas comprises.....                                                           | 36        |
| <b>Conclusion .....</b>                                                                                                                            | <b>39</b> |
| <b>Annexes .....</b>                                                                                                                               | <b>40</b> |
| <b>Annexe 1. Lettre de mission.....</b>                                                                                                            | <b>41</b> |
| <b>Annexe 2. Liste des personnes rencontrées .....</b>                                                                                             | <b>44</b> |
| <b>Annexe 3. Glossaire des sigles et acronymes.....</b>                                                                                            | <b>48</b> |

## Résumé

Créée en 2020 par la fusion de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée et de l'Ifsttar, ainsi que par l'intégration de plusieurs écoles-membres et établissements-composantes, l'Université Gustave Eiffel (UGE) est une institution unique dans le paysage français de l'enseignement supérieur. Elle se distingue par son engagement envers les villes et territoires durables, tout en jouant un rôle majeur d'appui aux politiques publiques du Ministère de la Transition Écologique (MTE), tant sur le plan national que plus local.

L'université, en rassemblant des entités variées (École nationale supérieure d'architecture de Paris-Est, École des Ingénieurs de la Ville de Paris, Ecole Nationale des Sciences Géographiques-Géomatique, ESIEE Paris), a réussi à créer une structure hybride capable de répondre à une large gamme de besoins en matière de recherche et d'expertise. Cependant, la diversité des acteurs impliqués et la jeunesse de l'institution posent des défis originaux en termes de gouvernance et de coordination.

La mission souligne la nécessité de consolider le projet de recherche scientifique et technique en lien étroit avec le MTE, de mieux reconnaître les travaux d'expertise dans l'évaluation des réalisations et de la performance des composantes de l'UGE et dans les parcours des chercheurs, et d'améliorer la régulation entre les différentes composantes de recherche pour accroître la cohérence de l'ensemble. Il est également apparu nécessaire de maintenir le statut spécifique des ingénieurs et techniciens administratifs (ITA) et de trouver des moyens, non nécessairement budgétaires, pour permettre aux laboratoires de financer leurs équipements sur le long terme.

En termes de financement, la mission met en lumière les incertitudes et les difficultés potentielles auxquelles l'UGE pourrait être confrontée, face à la diminution des subventions publiques de la part du MTE. Elle souligne la nécessité d'un engagement financier de ce dernier, garanti au moins sur un horizon temporel défini, en regard d'attentes et de demandes clairement exprimées par le pôle ministériel, en termes de production scientifique et d'expertise (« des missions statutaires ») au bénéfice de ses politiques publiques. Cette forme de transaction permettrait à l'université de stabiliser sa structure et de renforcer sa capacité à attirer des financements complémentaires.

Les collaborations avec des institutions telles que le Cerema et l'ENTPE illustrent les synergies possibles, mais révèlent aussi des tensions et des défis à surmonter pour maximiser l'impact des ressources allouées aux uns et aux autres.

La mission formule un certain nombre de recommandations dont elle estime la mise en œuvre nécessaire à la réussite de l'Université Gustave Eiffel. La mission qui lui a été confiée est complémentaire de celle menée par le HCERES qui, lui, doit donner un avis sur la sortie de l'expérimentation.

En particulier, elle recommande de clarifier la gouvernance de l'UGE, en mettant un accent particulier sur l'appui aux politiques publiques et la coordination avec le MTE. Il est essentiel de conforter une interface parfaitement fluide entre le monde académique et la recherche appliquée, et de renforcer l'articulation des missions d'appui aux politiques publiques avec les savoirs disciplinaires. La mission préconise la mise en place, au sein de l'UGE, d'une organisation, permettant de mettre en synergie une logique par politique publique et une approche plus académique, procédant par discipline scientifique. Son objectif serait de garantir la qualité des productions scientifiques tout en répondant aux attentes métiers du pôle ministériel et en permettant un arrimage de l'UGE aux problématiques portées par le pôle. Cette « matrice de passage » pourrait préfigurer un dispositif semblable fonctionnant à l'échelle de l'ensemble du périmètre ministériel.

La création de l'Université Gustave Eiffel représente une avancée importante en matière de fertilisation croisée entre recherche fondamentale et réponse à apporter aux enjeux portés par les

politiques publiques. L'institutionnalisation de l'engagement du MTE, dont un de ses chercheurs pourrait assurer en alternance avec un chercheur issu du MESRI, la présidence de l'Université, conforterait les liens du MTE avec l'UGE au bénéfice d'une commande plus claire et légitimerait la dualité assumée par les deux tutelles ministérielles.

Pour pleinement réaliser son potentiel, des efforts soutenus sont encore nécessaires pour piloter la coordination entre les acteurs et garantir l'exercice plein de la tutelle MTE, sous l'égide par exemple, d'une Direction de la Recherche et des formations supérieures. En outre, le MTE devra pouvoir conserver un accès garanti, juridiquement étayé, aux grands équipements qu'il met à disposition de l'UGE en participant activement à leur promotion comme à leur gouvernance locale. Il bénéficie, en complément, d'équipements qu'il n'a pas financés, comme Sense City et qui sont utiles à l'exercice de ses missions.

Clairement associé à la gouvernance de l'université, le MTE devra en contrepartie, sur la base de missions statutaires mieux définies, garantir un financement pluriannuel de l'UGE intégrant les besoins actualisés en investissements et en masse salariale de personnels qu'il ne porte certes pas au sein d'un BOP dont il a la charge mais qu'il conserve en responsabilité. Il pourra ainsi bénéficier des productions de l'UGE pour nourrir et mettre en œuvre ses politiques publiques.

## Liste des recommandations

- Recommandation 1.** Renforcer le projet collectif de recherche scientifique et technique en incluant notamment la dimension expertise, pour consolider l'innovation et l'impact académique de l'UGE. Inclure l'activité d'expertise et d'appui aux politiques publiques dans l'évaluation des composantes de l'UGE [UGE]..... 13
- Recommandation 2.** Dans le respect des institutions universitaires garantir la visibilité des écoles parties au projet de constitution de l'université ; continuer à faire vivre pour un minimum de 5 années, à côté des institutions habituelles du monde universitaire et au niveau du pilotage de l'UGE, le « comité des fondateurs » [UGE] ..... 15
- Recommandation 3.** Consolider l'interfaçage entre la DRH du MTE et la direction générale des services de l'UGE. Valoriser les travaux d'expertise dans les parcours des chercheurs et s'appuyer sur la possibilité d'attribuer à l'UGE un contingent d'emplois fonctionnels, en lien avec les DRH du MTE et du MESR, à même de reconnaître l'engagement en faveur de l'appui aux politiques publiques et l'élaboration d'une université d'un nouveau type [UGE, MTE, MESR]..... 18
- Recommandation 4.** « Afin de consolider l'ancrage au MTE de la mission d'appui aux politiques publiques de l'UGE, celle-ci doit être assumée au plus haut niveau de responsabilité de l'université. Si ce portage n'est pas directement assuré par une présidence issue du MTE, il doit l'être par un 1er vice-président issu du MTE qui aura spécifiquement en charge cette mission. [UGE, MTE] ..... 23
- Recommandation 5.** Maintenir le statut spécifique des ITA et mettre en place un plan pluriannuel de financement des équipements des laboratoires pour assurer leur pérennité et performance [UGE, MTE] ..... 25
- Recommandation 6.** Clarifier, architecturer et communiquer sur la gouvernance de l'Université, de façon à la rendre plus lisible pour ses partenaires extérieurs, tout en confortant un ancrage fort entre les fondateurs, les composantes et les tutelles, passant par l'institution d'une présidence tournante entre ingénieurs chercheurs ou chercheurs de l'UGE relevant de corps sous statut MTE et MESR, selon des modalités à préciser en commun par les deux tutelles [Secrétariats Généraux MTE et MESR, UGE]. ..... 26
- Recommandation 7.** Organiser une « matrice de passage » entre l'approche par politique publique et l'approche par domaine académique en consolidant la fonction « appui aux politiques publiques » par l'institution d'un « collège propre à l'université ». Cette « matrice » armée par une équipe constituée à part égale d'agents représentants des directions d'administration centrale et d'universitaires aurait vocation à être étendue et à englober l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du MTE [UGE, DAC différents ministères]..... 26
- Recommandation 8.** Rendre visible en externe de l'UGE l'approche par politique publique, par exemple en renforçant cette dernière sur le site Internet de l'UGE (structuration du site par politique publique, à côté de la structuration plus traditionnelle par discipline et par composante universitaire) [UGE]. ..... 27
- Recommandation 9.** Garantir l'engagement financier du MTE sur le moyen terme de façon à consolider la structure et ses grands équipements, légitimant en retour un niveau élevé d'exigence et de production au profit du ministère. L'objectif serait de les préserver pour une recherche publique innovante, de qualité tout en continuant à les ouvrir sur le monde économique en confortant la capacité quotidienne de l'UGE à aller chercher des financements complémentaires [MTE, DB]..... 31

**Recommandation 10.** Développer un équilibre entre la recherche appliquée de l'UGE et la recherche opérationnelle du Cerema pour renforcer la collaboration et l'impact des recherches sur les politiques publiques [UGE, Cerema, MTE]..... 33

**Recommandation 11.** Garantir la protection et le développement des actifs communs élaborés antérieurement par les chercheurs et ingénieurs de l'UGE et de l'ENPC, tout en préservant les orientations stratégiques de chacune de ces deux structures, sous l'égide d'un pilotage effectif assuré par le MTE. [MTE, UGE, ENPC] ..... 35

**Recommandation 12.** Formaliser les besoins du ministère sous forme d'une stratégie de recherche et d'expertise des différentes composantes et établissements de recherche et d'enseignement supérieur sous tutelle pour maximiser, sous l'égide d'une direction de la recherche et de l'enseignement supérieur, l'efficacité des moyens alloués et la synergie des projets et expliciter plus clairement les liens entre les attentes thématiques et les savoirs disciplinaires. [MTE] ..... 38

# Introduction

L'Université Gustave Eiffel, créée le 1er janvier 2020, est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) expérimental (EPE). Elle est le fruit de la fusion entre l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM) et l'Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux (Ifsttar), ainsi que de l'intégration de plusieurs établissements-composantes et écoles-membres.

L'université regroupe ainsi :

- l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Est (ÉNA), sous la tutelle du Ministère de la Culture.
- l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP), régie de la Ville de Paris.
- ENSG-Géomatique, école nationale des sciences géographiques, composante de l'IGN.
- l'École Supérieure d'Ingénieurs en Electrotechnique et Electronique (ESIEE Paris), école de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris Île-de-France, intégrée en 2021.

L'Université Gustave Eiffel se distingue par son engagement en faveur de la ville et des territoires durables, ainsi que par son rôle d'appui aux politiques publiques. Elle intègre les missions traditionnelles de formation et de recherche, en ajoutant une dimension pratique et sociétale à travers des projets innovants. Elle est implantée sur plusieurs sites de l'hexagone : Marne-la-Vallée, Paris, Versailles, Lyon, Nantes, Salon/Aix-Marseille et Lille, lui permettant de couvrir une large partie du territoire national.

Sélectionné en 2017, en réponse à l'appel à projets Idex/I-Site du Programme Investissements d'Avenir (PIA), le projet I-Site FUTURE<sup>1</sup> (Initiative Science – Innovation – Territoire – Économie) a conduit à la création de l'Université Gustave Eiffel au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Produit de ce projet, l'ambition de l'UGE est de « *construire la ville de demain et de contribuer à la décarbonation des moyens de transports* ».

S'il esquisse un vaste engagement, ce message réducteur à des fins de communication ne dit rien du savoir-faire technique et scientifique, ni de l'originalité de la construction de cette université qui ajoute à sa mission première de formation un engagement inédit en faveur de l'appui aux politiques publiques, qui doit trouver son rythme de développement et constitue une originalité majeure dans le projet.

Véritable cluster en devenir, issues d'une fusion entre organismes différents de par leurs statuts missions et tutelles, réunies par un même esprit de grande collaboration entre eux, autour d'une présidence qui apporte soutien et confiance aux initiatives, toutes les entités associées au sein de l'université ont les unes vis-à-vis des autres un grand respect, et conservent une réelle autonomie d'action.

Comme elle y était invitée, la mission s'est efforcée d'établir une photographie de la valeur ajoutée apportée par la construction de l'UGE, établissement de formation et de recherche en charge d'une mission d'appui aux politiques publiques financée par le ministère de la transition écologique. En retour, elle a cherché à mettre en évidence les leviers à la main du ministère qui permettraient à ce dernier de mieux tirer parti de l'existence de cette jeune institution.

---

<sup>1</sup> Le label I-Site Future de l'Université Gustave Eiffel a été confirmé le 10 mars 2022

# **1 Le champ d'action, la richesse et la variété des acteurs mobilisés par l'UGE conduisent à l'émergence d'une structure originale, encore jeune, au service de politiques publiques dont l'articulation avec les savoirs disciplinaires est à renforcer.**

## **1.1 Les enjeux sur lesquels l'UGE s'est positionnée sont nombreux.**

### **1.1.1 Des spécialités qui sont à même de conférer une vision systémique des thématiques portées par le Ministère de la transition écologique.**

La richesse et la variété de l'université, son hybridité, fait qu'elle est en capacité de répondre à une recherche intégrée tant sur le champ thématique que territorial dans de nombreux domaines. Ces derniers peuvent concerner par exemple les infrastructures de mobilité, la pollution, la santé, l'accidentologie, les matériaux et les impacts environnementaux liés aux changements climatiques.

Cette diversité permet d'élaborer une vision large, globale, offrant une approche unifiée sur la ville, le bâti, les infrastructures, les systèmes de transports, le système de santé, l'urbanisme, le sous-sol...en réunissant les compétences d'experts et celles de chercheurs, au sein d'une entité associant la tutelle étatique et l'autonomie universitaire.

Les chercheurs de l'ex-UPEM apportent des compétences complémentaires sur des domaines de spécialité de l'ex-lfstarr. On peut en citer en chimie des bétons, ou en mécanique.

Les effets positifs générés par l'agrégation de laboratoires tels que le LATTS (laboratoire techniques, territoires et sociétés) ou le LABURBA dans les domaines de l'aménagement urbain, tous les deux hors périmètre lfstarr, ou l'association de compétences complémentaires au sein de l'i-Site (à travers le projet structurant Urba risk Lab), dans le domaine des risques naturels, ou des travaux avec le laboratoire LASTIG (et les équipes de l'IGN) sur une cartographie automatisée des inondations, peuvent illustrer ces collaborations nouvelles.

Les thématiques de recherche de l'UGE articulées autour de l'axe "*Vers des villes justes et équitables*", visent à comprendre et à réduire les inégalités territoriales et sociales. Cette approche nécessite une gouvernance participative, impliquant divers acteurs pour concevoir des solutions innovantes face aux défis écologiques. En combinant les compétences d'experts et de chercheurs, l'UGE développe une vision globale et intégrée des villes et des infrastructures, explorant les nouvelles formes de gouvernance et les services numériques de sociabilité.

Dans le champ du Génie Urbain, par exemple, la contribution de l'EIVP, entité intégratrice de ce domaine en association avec les composantes de l'ex UPEM, permet de faire bénéficier le MTE d'un accès à des compétences qu'il n'avait pas. La présence de l'Ecole d'architecture au sein de l'UGE ouvre également à d'autres perspectives et d'autres opportunités.

L'axe "*Vers des villes frugales*" se concentre sur la transition vers une économie circulaire, visant à réduire les flux de matériaux et d'énergie, optimiser les réseaux énergétiques, et recycler les matériaux. La sobriété énergétique et la gestion des flux sont essentielles pour la résilience urbaine. Cette approche implique également l'utilisation des technologies numériques pour surveiller et

gérer les infrastructures urbaines, améliorant ainsi la qualité de l'air, de l'eau, et des sols, en préservant la biodiversité<sup>2</sup>.

L'axe "*Vers des villes résilientes*" aborde la vulnérabilité des villes face aux catastrophes naturelles et anthropiques. Une approche systémique des fragilités urbaines intègre les aspects physiques, fonctionnels et socio-économiques, prenant en compte les interactions et les rétroactions à différentes échelles. La prévention et la gestion des risques sont cruciales, nécessitant une surveillance et une modélisation des structures urbaines pour anticiper et gérer les crises efficacement.

L'UGE développe également des collaborations et des partenariats internationaux, renforçant la visibilité et l'impact global de ses recherches. Ces collaborations incluent des universités, des laboratoires et des acteurs industriels, facilitant ainsi l'innovation et la diffusion des connaissances.

Les actions de formation de l'UGE sont basées sur la recherche, promouvant l'apprentissage tout au long de la vie et intégrant les avancées scientifiques dans les pratiques éducatives. L'innovation est soutenue par des initiatives entrepreneuriales et des structures telles que les FabLabs et les incubateurs.

La sociologie, l'anthropologie, la philosophie, l'économie, l'histoire ou la géographie et plus globalement des sciences humaines et sociales enrichissent les approches et sont utiles pour mieux construire et faire accepter nombre de politiques publiques portées par le MTE.

Les différentes UMR interrogées indiquent que la création de l'UGE « *n'a pas fondamentalement modifié les thématiques de recherche de leurs laboratoires mais a plutôt renforcé certains aspects multidisciplinaires. Les collaborations avec les laboratoires de l'UGE et de l'ex IFSTTAR se sont intensifiées* ».

Le laboratoire NAVIER considère que la synergie entre la recherche appliquée et la recherche fondamentale encouragée par les partenaires du site (Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC), UGE, Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) est un facteur de compétitivité scientifique accrue, qui se déploie grâce aux collaborations académiques, internationales et industrielles qui se mettent en mouvement.

### **1.1.2 La conjugaison de la recherche, de l'expertise et de la normalisation au service de l'environnement économique et institutionnel mérite d'être mieux reconnue.**

L'UGE donne au ministère les moyens d'effectuer une recherche fondamentale et une recherche appliquée faite de compréhension et de modélisation à partir de problématiques réelles. Elle a ainsi vocation à s'insérer dans l'action d'un continuum d'acteurs pilotés par le MTE.

Cette recherche, portée par plus d'une trentaine de composantes, laissant à penser à une certaine balkanisation, gagnera, dans le cadre du futur projet scientifique et de recherche qui sera élaboré, à être améliorée par une animation fédérative et ensemblière ou transversale à même d'en mieux coordonner la dynamique. Au-delà de l'approche académique, par discipline, il importe que l'UGE dispose en son sein d'une structure capable de porter une vision par politique publique et de se développer par ces deux approches.

En effet, si son fonctionnement institutionnel ne pose pas de question, la jeunesse de l'université ne lui a pas encore permis, aux dires d'un certain nombre de ses acteurs, de mettre en place des lieux réels d'échanges et de co-construction d'une stratégie commune entre « laboratoires », notamment en vue d'aborder les problématiques selon la vision « politiques publiques ». Le risque

---

<sup>2</sup> <https://www.univ-gustave-eiffel.fr/la-recherche/thematiques-et-organisation/axes-de-recherche-et-dexpertise>

est à terme de constater une diminution de la productivité de la recherche et d'éloigner l'activité de l'UGE des préoccupations du pôle ministériel.

L'expertise conduit à la recherche, la popularise au profit par exemple des collectivités territoriales. A partir d'une expertise, d'une étude, d'une recherche action, l'UGE développe de la recherche plus académique.

Cependant, en matière d'évaluation des chercheurs, les missions d'expertise ne sont pas encore prises en considération au même niveau que la production d'articles dans des revues internationales. Cela conduit à une moindre valorisation de ces missions dans l'évaluation des composantes de l'UGE et à un risque de moindre engagement des chercheurs dans ces activités, pourtant essentielles pour l'Etat et la sphère publique dans son ensemble ; l'appui aux politiques publiques s'appuie largement sur ces expertises. La tutelle enseignement supérieur a indiqué que cela peut être pris en compte au sein même de l'UGE.

Parallèlement, le constat a été fait d'une certaine baisse du nombre d'agents suivis en comités de domaine, avec le risque que l'expertise technique puisse être évincée par l'expertise scientifique. Au 31 décembre 2023, 67 agents de l'UGE ont sollicité une qualification par un comité de domaine du MTE. Parmi ces agents, 42 disposaient, à la date d'extraction, d'une qualification valide, traduisant une diminution marquée de l'engagement et de l'intérêt pour cette démarche de labellisation individuelle. Au regard des corps d'appartenance des agents qualifiés, le dispositif mobilise principalement les corps techniques : seuls trois agents « Directeurs de recherche du développement durable » sont qualifiés (deux experts internationaux et un expert).

**Tableau 1 Nombre d'agents disposant d'une qualification valide en comité de domaines au 31 décembre 2023 (Sireines)**

| <b>Comité</b>                                                    | <b>Spécialiste</b> | <b>Expert</b> | <b>Expert international</b> | <b>Total</b> |
|------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------|-----------------------------|--------------|
| <b>Ouvrages d'art</b>                                            | 7                  | 6             | 3                           | 16           |
| <b>Infrastructures</b>                                           | 4                  | 7             | 5                           | 16           |
| <b>Géotechnique et risques naturels</b>                          |                    | 2             | 5                           | 7            |
| <b>Energie et Climat</b>                                         |                    |               | 1                           | 1            |
| <b>Gestion durable des ressources Naturelles</b>                 |                    | 1             |                             | 1            |
| <b>Transports durables, sécurité, inter-modalité et mobilité</b> | 1                  |               |                             | 1            |
| <b>Total général</b>                                             | <b>12</b>          | <b>16</b>     | <b>14</b>                   | <b>42</b>    |

L'expertise publique est essentielle pour les groupes de normalisation. La contribution des chercheurs de l'ex Ifstarr à l'élaboration et la mise en œuvre des normes, sur ses champs d'expertises, permet d'assurer un niveau de qualité optimum au bénéfice des usagers. Ils participent de la construction d'un équilibre dans les relations entre la puissance publique et les entreprises et entre les entreprises elles-mêmes. En ce sens, disposer de laboratoires et de plateformes expérimentales est une garantie de l'émergence de conditions d'une juste concurrence entre industriels.

Ces derniers, interrogés, ont exprimé leur reconnaissance sur la qualité de l'expertise produite par l'UGE et la contribution de ses agents à la production des normes techniques en matière d'infrastructures routières, par exemple, et par comparaison avec d'autres laboratoires européens, notamment du fait de l'existence de grands équipements et de démonstrateurs.

La part de la commande de l'Etat dans dimension étatique la recherche, mise en œuvre par l'UGE, reste importante.

**Recommandation 1. Renforcer le projet collectif de recherche scientifique et technique en incluant notamment la dimension expertise, pour consolider l'innovation et l'impact académique de l'UGE. Inclure l'activité d'expertise et d'appui aux politiques publiques dans l'évaluation des composantes de l'UGE [UGE].**

### ***1.1.3 La réunion de différents établissements producteurs de savoirs est un stimulant de la recherche, un moyen de faire de la pédagogie sur l'ensemble des politiques portées par le MTE.***

Le « *Labex Futurs urbains* » a eu un rôle structurant d'accélérateur de coopérations entre les différentes entités présentes sur le site de Marne-la-Vallée. Il a préparé l'arrivée de l'UGE. Cette logique de programme permet de mieux articuler les deux approches, disciplinaire pour les universitaires et thématique pour les ingénieurs-chercheurs ou chercheurs

L'UGE fournit l'opportunité aux chercheurs de l'ex-Ifsttar, agents du MTE, de développer de nouvelles relations avec d'autres écoles d'ingénieurs, notamment au sein de la Comue Université Paris-Est. L'UGE permet d'agréger de nouvelles compétences de recherche et de s'ouvrir plus encore sur la formation.

L'accueil d'ingénieurs du MTE en formation doctorale puis dans une carrière de chercheurs habilités à diriger des recherches (HDR) facilite les transferts de savoirs vers le MTE, et constitue un outil stimulant de veille scientifique essentielle.

Cela rend possible des discussions et des échanges avec d'autres universités et grandes écoles, via les autres écoles membres de l'UGE, institutions qui, sinon, auraient été beaucoup moins accessibles : on peut parler d'effet réseau ou d'effet cluster.

Il est possible d'illustrer la richesse de ces ouvertures avec les quelques actions ci-dessous :

- avec l'IPSA (Ecole d'ingénieurs aéronautique et spatiale Paris) d'Ivry, la mise en place d'une chaire sur les biocarburants ;
- la création de relations avec le groupe d'écoles JUNIA, se présentant comme « *l'école des transitions* » énergétiques et urbaine, numériques et industrielles, en matière de santé et de bien vivre ou pour nourrir durablement la planète ;
- l'accueil de maîtres de conférences de l'ex UPEM au sein du laboratoire Navier ou, toujours pour ce laboratoire, le recrutement sur chaire de professeur junior (CPJ) d'un chercheur supplémentaire.

La formation est aussi un indicateur d'attractivité de l'Université. L'UGE a ainsi vu augmenter de 17 % le nombre de candidatures reçues en 2023 sur Parcoursup.

Cette mission est particulièrement utile au MTE et au monde économique.

L'UGE permet de former des professionnels acculturés à la transition écologique, capables de contribuer à la diffusion et au partage des objectifs du MTE, quels que soient les métiers auxquels ils sont préparés, à tous les niveaux de l'enseignement supérieur.

La diversification des offres de formation permet de répondre aux besoins variés du marché du travail et de la société. La transition écologique et énergétique a besoin de former toute sorte de professionnels, pas seulement ingénieurs ou techniciens, sensibilisés à ces métiers émergents.

De façon plus immédiate, la formation est nécessaire pour participer au renouvellement des spécialistes du MTE, tant en début de carrière qu'au fil de son déroulé. L'UGE peut apporter une contribution utile au recrutement et à la formation d'agents susceptibles de se voir qualifiés par les comités de domaines, indispensables au bon fonctionnement du MTE.

L'association sur un même campus de centres de recherches, d'écoles et de formations complémentaires est naturellement vertueuse pour plusieurs raisons.

- La diffusion de la recherche est facilitée. La rencontre entre un vivier de chercheurs et des étudiants très dynamiques est un facteur d'attractivité mutuelle et de fertilisation croisée. Les programmes de formation élaborés sont adossés à la recherche et permettent aux étudiants d'acquérir des compétences les plus contemporaines, immédiatement utiles au milieu professionnel ; élément qui en retour consolide la recherche ;
- La participation à la formation, comme a pu le rappeler le HCERES<sup>3</sup>, est une nécessité pour le chercheur. C'est d'ailleurs un souhait des chercheurs interrogés que de « *participer aux enseignements et de contribuer à des formations universitaires de bonne qualité* ». En retour, la baisse possible de la charge de formation pouvant peser sur les universitaires, appuyés par leurs collègues chercheurs, leur dégage du temps pour la recherche ;
- Les effets d'agrégation sont enfin multiformes. Cela va de la mise en commun de moyens (Bibliothèques et vie étudiante, informatiques ou immobiliers et logistiques) au partage de missions de communication ou d'ouverture sur l'international, à l'apport de compétences croisées en termes d'évaluation, d'innovation pédagogiques ou d'accréditation. Cela conduit à architecturer ensemble de nouvelles formations (par exemple, master de géomatique : M1 à l'UGE et deux M2 à l'ENSG ; mise sur pied de la licence professionnelle pour techniciens géomètres), permettant de garantir aux étudiants la construction de véritables parcours de formation diversifiés ;
- Cette association est enfin une porte ouverte en direction du monde économique, sur les métiers de la transition écologique portés par le dynamisme d'une université qui a mis l'apprentissage au cœur de son projet pédagogique<sup>4</sup> et qui soutient en parallèle une offre de formation continue centrée sur la consolidation de compétences utiles à la transition écologique<sup>5</sup> qui a su bénéficier de financements « France 2030 ».

## 1.2 La variété des acteurs est une source de richesse et de complexité.

### 1.2.1 Les acteurs sont divers et la gouvernance délicate.

*L'UGE réussit à rassembler des organisations et des acteurs d'horizons très différents*

---

<sup>3</sup> Rapport d'évaluation Hcéres - CNRS 2023 (hceres.fr) (Page 26, notamment)

<sup>4</sup> 4100 étudiants sur 17000 le sont sous le statut de l'apprentissage. Cela consolide des relations croisées avec de nombreux partenaires socio-économiques (Cf 8 % des salariés d'EIFFAGE sont des apprentis) tout en dégageant 27 M€ de ressources propres.

<sup>5</sup> La marque ForcoVD (Formation continue pour la ville durable) : ForcoVD (univ-gustave-eiffel.fr)

### *1.2.1.1 Les acteurs « institutionnels », parties prenantes du projet, ont des origines et des tutelles différentes.*

L'UGE fédère 33 composantes de recherche, qu'il s'agisse d'unités de recherche, de départements ou d'unités mixtes de recherche en cotutelles avec d'autres institutions : CNRS, ENPC, Cerema, etc.

L'organisation du pilotage de ces structures de tailles variables, aux enjeux différents, est sans conteste une source de complexité qui vient s'ajouter aux différences culturelles liées à la constitution de l'UGE. Les fonctions de directeur de la formation et de la recherche au sein d'une école d'ingénieurs ou d'un institut ne recouvrent pas les mêmes charges que celles de vice-président recherche au sein d'une université, a pu nous indiquer ce dernier. Conjuguer la liberté académique revendiquée par les laboratoires de recherche avec un mode de pilotage de la recherche plus directif, tel qu'historiquement pratiqué au sein de l'ex-lfsstar, est une réelle difficulté.

L'UGE regroupe 15 composantes de formation relevant de trois types d'institutions : soit des UFR ou des Instituts et des écoles qui ont le statut de composantes, soit des établissements-composantes comme l'Ecole d'ingénieurs de la ville de Paris, sous la tutelle de cette même ville, et l'Ecole d'architecture de la ville et des territoires de Paris, sous la tutelle du Ministère de la Culture, ou qui restent des écoles, indépendantes, qui ont choisi d'adhérer au projet d'Université tout en conservant leur personnalité juridique, soit enfin des écoles-membres<sup>6</sup> comme c'est le cas de l'ENSG-Géomatique, Ecole Nationale des Sciences géographiques, direction de la recherche et de la formation de l'IGN, sous tutelle du MTE, ou de l'ESIEE Paris, école spécialisée dans les transitions numériques, énergétiques et environnementales, qui reste sous la tutelle de la CCI de Paris tout en étant intégrée à l'université.

Ces deux dernières, qui apportent pourtant des compétences et une coloration originale à l'UGE, ne sont pas apparues clairement aux auditeurs sur le site internet de l'UGE, alors qu'elles ont su construire des formations imbriquées avec elle. Elles l'ont fait notamment en s'appuyant sur un « comité des fondateurs<sup>7</sup> », gardien de leur spécificité à même de construire des passerelles avec le monde universitaire.

**Recommandation 2. Dans le respect des institutions universitaires garantir la visibilité des écoles parties au projet de constitution de l'université ; continuer à faire vivre pour un minimum de 5 années, à côté des institutions habituelles du monde universitaire et au niveau du pilotage de l'UGE, le « comité des fondateurs » [UGE]**

### *1.2.1.2 La diversité des métiers et des statuts, qu'il importe de faire fonctionner ensemble, est une difficulté managériale et administrative.*

Enseignants-chercheurs et ingénieurs-chercheurs ou chercheurs sont porteurs de deux cultures, de deux approches contrastées. L'UGE permet d'articuler peut-être de façon archétypale les figures de l'ingénieur, traditionnellement bon chef de projet, dans une logique de chef de service, avec le professeur d'université, excellent chercheur, intellectuel moins habitué au management. La culture où l'évaluation hiérarchique, de tradition écrite, des agents issus du MTE est plus présente, se concilie ici avec la traditionnelle liberté académique, la plus grande oralité, et la collégialité des universitaires.

---

<sup>6</sup> Dont le statut est celui d'un établissement public administratif

<sup>7</sup> Groupe informel rassemblant les directeurs des différents établissements membres ou composantes autour du président de l'Université destiné à fluidifier la gouvernance de l'UGE.

Ces différences culturelles se traduisent sans aucun doute par une gouvernance que les anciens agents du MTE peuvent avoir du mal à s'approprier.

- Par construction, il existe des différences dans les cultures de prise de décision, de management et de pratique de la concertation entre une université et un EPST.
- S'il est, contrairement aux autres établissements de l'enseignement supérieur, nommé par le Président de la République, le président de l'Université est tenu de faire vivre les instances consultatives et décisionnelles traditionnelles du monde de l'enseignement supérieur. Cela est vécu, par des agents ayant l'habitude de circuits décisionnels courts<sup>8</sup>, comme ralentissant des prises de décisions suggérées par trop de vice-présidences spécialisées, dont les champs d'action peuvent se superposer. C'est pourtant le gage de l'élaboration d'un consensus partagé, porté par un dialogue social fécond, comme en témoignent les 14 CSA et 3 formations spécialisées qui se sont tenues en 2023.

Ce dialogue n'a naturellement pas empêché que les débuts de la construction de l'UGE soient, en matière de ressources humaines, émaillés de questionnements multiples, simples, délicats ou complexes.

- La Direction des ressources humaines de l'UGE qui est désormais confrontée à la gestion d'une multitude de statuts, certains spécifiques, a singulièrement besoin d'être mieux reliée à la direction des ressources humaines du Ministère de l'Ecologie.
- L'UGE a dû appréhender les différents modes de recrutement statutaires d'ingénieurs-chercheurs (sur titres) à l'œuvre au sein du MTE, modalités qui par définition sont différentes de celles propres aux enseignants-chercheurs ou chercheurs : la définition des profils de recrutement doit ici pouvoir rester à la main des laboratoires en demande.
- Le différentiel de rémunération entre les personnels, selon leur origine ministérielle, a su être géré tant que les subventions pour charge de service public étaient équivalentes, et parce qu'il correspond aussi à des engagements différents demandés aux agents. Ce différentiel est cependant un point de vigilance. L'UGE a ainsi cherché à objectiver et mettre à plat les différences de statuts ou de rémunération (en faveur des agents du MTE). Celles-ci peuvent être gérées en interne UGE en considérant que les agents du MTE sont mobilisés sur des missions spécifiques (expertise, normalisation, mobilisation sur des actions commandées par le pôle ministériel, etc.), qui vont au-delà du cœur des missions académiques.
  - Ces différences sont aussi une incitation, pour les agents du MTE, à venir au sein de l'UGE, pour un poste ou pour construire un parcours associant recherche, expertise, appui à la décision publique et contribution opérationnelle à l'action ministérielle.
  - Si ces différences étaient simplement gommées, on pourrait craindre que les agents du pôle ministériel ne se détournent, à terme, de l'UGE, au profit de structures MTE valorisant mieux leur profil, avec un risque de désarrimage de l'UGE vis-à-vis du pôle ministériel.

Les personnels universitaires qui s'empareraient de ces missions supplémentaires pourraient être positionnés sur des postes MTE et bénéficier des avantages afférents, par exemple dans le cadre d'emplois fonctionnels.

- L'organisation du quotidien souffre naturellement de critiques, accompagnant tout changement, questionnant l'organisation, l'anticipation ou l'évaluation des conséquences des mesures adoptées ou leurs différences vis-à-vis d'avant. Ce fut le cas en matière de télétravail, de possibilité de semaine de 4.5 jours, de gestion de frais de déplacements, d'harmonisation de sujétions différentes (temps de travail, pointages...) selon l'origine des

---

<sup>8</sup> La « légitimité démocratique du vote » peut parfois se trouver confrontée à la « légitimité de l'expertise »

personnels. L'UGE peut compter cependant sur ses responsables de campus qui, allant au-delà de leurs engagements, sont en capacité d'introduire de la souplesse dans le fonctionnement de cette organisation.

### **Focus sur les emplois fonctionnels**

*La pérennisation de l'institution nécessite l'accompagnement de la direction par les ministères afin qu'elle puisse gérer cette variété, sans porter atteinte aux statuts des uns et des autres.*

*La consolidation de la mission d'appui aux politiques publiques, comme la contribution au rayonnement d'une institution singulière dans le paysage universitaire français, nécessite d'avoir des personnels de haut niveau, à même de porter ces politiques.*

*L'attribution à l'UGE d'un contingent d'emplois fonctionnels d'experts de haut niveau ou de directeurs de projets, emplois définis au sein du Titre 2, Chapitre 2 du décret 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'Etat, est un moyen de reconnaître ces engagements.*

*L'articulation des activités de l'UGE (formation, recherche, expertise.) avec les politiques portées par le MTE, structurées en champs disciplinaires universitaires, nécessite une connaissance des deux univers, une réelle aptitude à les mettre en relations de façon dynamique et une capacité à en rendre compte aux administrations centrales.*

*Le recours à la logique de l'emploi fonctionnel, dépassant celle du corps d'appartenance serait à même de contribuer à une harmonisation des conditions d'exercice entre les agents, de rétablir une certaine équité de traitement entre eux, et de légitimer plus nettement les attentes ministérielles.*

L'UGE a unifié récemment les deux anciennes directions des ressources humaines issues de l'Ifsttar et de l'UPEM, et engagé un processus d'harmonisation dans de nombreux domaines :

- l'UGE avait fait le choix d'opérer une fusion à périmètre constant, juxtaposant les organisations pour contribuer à créer des habitudes de travail en commun, avant de les rapprocher et de pouvoir envisager ultérieurement une réallocation des ressources rendues ainsi disponibles, soient vers d'autres missions, soit vers un surcroît d'activités généré par la création de l'UGE ;
- l'UGE a été capable d'élaborer un règlement intérieur commun afin d'homogénéiser les pratiques ;
- en matière de recrutement, l'UGE a accueilli une responsable de recrutement chargée de construire une vision transversale de ceux-ci ;
- surtout, l'UGE s'est engagée dans un processus de Gestion Prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC), en construisant une plateforme « talents », dressant une cartographie des compétences collectives sur lesquelles elle peut s'appuyer.

L'UGE a d'ores et déjà réussi à poser les fondements d'une marque employeur puissante, visible à l'externe, en créant une véritable niche dans le paysage universitaire aujourd'hui concurrentiel.

En interne, il demeure indispensable de continuer à « *emmener les gens* », à leur donner un « *narratif commun* », notamment vis-à-vis de ceux qui peuvent être un peu fatigués après trois transformations successives (LCPC ou INReTS, IFSTTAR, UGE).

**Recommandation 3. Consolider l'interfaçage entre la DRH du MTE et la direction générale des services de l'UGE. Valoriser les travaux d'expertise dans les parcours des chercheurs et s'appuyer sur la possibilité d'attribuer à l'UGE un contingent d'emplois fonctionnels, en lien avec les DRH du MTE et du MESR, à même de reconnaître l'engagement en faveur de l'appui aux politiques publiques et l'élaboration d'une université d'un nouveau type [UGE, MTE, MESR].**

## **1.2.2 Une action qui est tournée en direction des entreprises et des territoires.**

### **1.2.2.1 L'UGE bénéficie de la reconnaissance du monde économique.**

L'UGE est reconnue pour sa professionnalisation, sa capacité à mobiliser des partenaires industriels, qui s'illustre par les liens qu'elle entretient avec plus de 1000 entreprises. Elle s'appuie pour cela sur un bureau des partenariats économiques, porté par une vice-présidence.

Elle sait, par exemple, attirer de nouvelles entreprises sensibles aux travaux et recherches réalisés par les laboratoires de l'ex-lfsttar. Par exemple, la Direction RSE de la Société Générale s'est intéressée à la plateforme Sense-city, et à des thématiques telles que les dalles dépolluantes ou des tests autour des argiles...

L'adossement à une université facilite par ailleurs la création de chaires industrielles. C'est grâce à elle que des laboratoires de l'ex-lfsttar ont pu créer une chaire sur l'évolution du béton armé, dotée de 500 k€, qui permet des recherches sur de longues années, assurant ainsi la compétitivité et l'innovation dans ce domaine. Ce type de dispositif permet de capitaliser des expériences sur le temps long, élément utile tant à la puissance publique qu'aux industriels partenaires (cf. conservation et vieillissement d'échantillons sur de longues années, savoir essentiel pour être en mesure de répondre aux commandes publiques sur les ouvrages d'art, par exemple).

L'UGE a su faire prospérer un partenariat fécond avec le monde industriel qui lui reconnaît une réelle agilité interne, et des initiatives facilitant la collaboration entre lui et les différentes composantes de l'université. Est ici notée positivement par Eiffage la mise en place d'un guichet unique réunissant les laboratoires, les établissements composantes et les écoles d'ingénieurs membres, évitant « *l'essoufflement des partenaires industriels qui s'y adressent* ».

Eiffage s'adresse souvent aux grandes écoles de chimie, tandis que pour des projets sur les matériaux et infrastructures routières, l'UGE est un partenaire privilégié.

Les industriels apprécient les quatre champs sur lesquels l'UGE dispose de compétences diversifiées et transversales, permettant une approche systémique :

- la décarbonation de la conception et de la construction des routes (enrobés) ;
- la décarbonation des usages des infrastructures (qui est un enjeu dix fois plus important que le précédent) ;
- la résilience des infrastructures face au changement climatique (cf retraits et gonflements des argiles, la « ville éponge » (infiltrations) ou les « îlots de fraîcheur » ;
- la data, la transition numérique et l'intelligence artificielle.

#### 1.2.2.2 Appuyée sur les cinq campus, la présence territoriale de l'UGE est réelle.

La complémentarité et les collaborations entre les différents acteurs institutionnels, malgré la diversité de leurs origines et tutelles, jouent un rôle déterminant dans la réussite des projets. Les partenariats avec les collectivités territoriales et les industriels en sont un excellent exemple. L'UGE, par exemple, entretient des relations contractuelles avec des collectivités territoriales sous forme de conventions de recherche, de R&D et d'expertise de terrain, sans se placer sur un terrain concurrentiel avec les universités locales.

Le programme City-Fab<sup>9</sup> de recherche-action auquel l'UGE adhère permet de développer la recherche partenariale innovante dans les territoires, embarquant outre les disciplines scientifiques la sociologie, l'histoire ou l'économie.

L'UGE entretient des relations contractuelles avec des pôles de compétitivité tels que « CARA », qui rassemble 420 membres (industriels, opérateurs de transports, laboratoires de recherche et centres de formation) et qui est labellisé Cluster de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. L'UGE ou ses composantes antérieures a également accompagné, au rythme d'une à deux par an, la création de nouvelles entreprises.

L'UGE participe à de nombreux appels à projets. On peut aussi citer ici « *l'appel des 100 villes climatiquement neutres* » lancé par la mission ville européenne, à laquelle l'UGE a candidaté, en association avec l'université de Nantes et la ville de Nantes. Le collectif a répondu au projet « *Pilot Cities* » (évaluation des possibilités et des freins à la réduction des gaz à effet de serre, et évaluation de l'implication des populations dans cette démarche). Cinq des sept métropoles françaises sélectionnées ont des sites d'implantation de l'UGE. Toutes les composantes de l'UGE, y compris ex universitaires (cf le laboratoire Erudite), y participent, élargissant ainsi la gamme des compétences apportées par rapport à l'ex-lfsttar.

Le campus de Nantes de l'UGE a pu organiser des séminaires dédiés avec les directions de l'eau des métropoles du grand Ouest, et cultive également des liens avec la DREAL locale.

Le campus Méditerranée met sur pied des « Pôles Universitaires d'innovation » (PUI) en partenariat avec les universités locales, ou des « Diplômes inter universités » (DIU), jouant un rôle de front office au bénéfice des territoires.

---

<sup>9</sup> [ExcellencES City-FAB \(univ-gustave-eiffel.fr\)](https://excellences.cityfab.univ-gustave-eiffel.fr)

**Focus sur les filiales de l'UGE, des modalités innovantes de diffusion des pratiques et du savoir-faire.**

TRANSPOLIS SAS, filiale spécialisée dans l'innovation en mobilité urbaine, a été reconnue comme "Service Technique de l'Etat" en juin 2023. Le lancement officiel du projet eRoadMontBlanc en juin 2023 marque une étape importante vers la construction d'un démonstrateur de route électrique. En octobre 2023, TRANSPOLIS a accueilli l'avant-première de la Formula Student France, avec la participation de quinze équipes françaises, dont deux utilisant des véhicules électriques. En termes de performances financières, TRANSPOLIS SAS a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 7,411 M€ et un résultat net positif de plus de 800 k€ démontrant une forte progression par rapport à l'année précédente. En 2022, malgré un chiffre d'affaires de 4,2 M€ la société affichait un résultat déficitaire de 558 k€ Elle emploie actuellement 31 personnes.

Certifer SA, une autre filiale stratégique, se distingue dans la certification ferroviaire. En 2022, Certifer SA a enregistré un chiffre d'affaires de 136 M€ et un résultat net de 1,18 M€. L'association Certifer, dont l'UGE est membre, détient 30% de Certifer SA, le reste étant la propriété du Groupe Apave. Depuis sa création en 2015, Certifer SA a considérablement étendu sa présence internationale, avec des acquisitions en Belgique, en Allemagne, en Chine et en Asie-Pacifique, ainsi qu'aux Pays-Bas. En 2023, Certifer SA vise à devenir le leader mondial de la certification ferroviaire, avec des projets notables comme l'automatisation du métro de Copenhague et la validation indépendante de la liaison Singapour-Malaisie.

La valorisation des brevets et des logiciels a été particulièrement dynamique en 2023. Seize brevets et logiciels ont été déposés, couvrant des innovations telles qu'une ceinture abdominale, un simulateur de chirurgie hépatique, et des procédés de traitement des eaux usées. Le programme Sci-ty a renforcé cette dynamique, avec 75% des brevets déposés en copropriété entre 2022 et 2023. Ce programme a impliqué 15 établissements et 6 SATT, avec une moyenne de plus de 200 k€ de recettes annuelles depuis sept ans.

Les dépenses et recettes sur une période de dix ans montrent une tendance générale à la croissance des produits malgré des fluctuations annuelles. En 2023, les dépenses étaient de 140 k€ tandis que les recettes atteignaient 380 k€ générant un delta positif de 240 k€.

Les filiales de l'Université Gustave Eiffel, mettent en exergue une stratégie d'innovation et de croissance soutenue par des projets diversifiés, une expansion internationale, et une forte valorisation des brevets et logiciels.

Tous les ingrédients sont réunis pour que l'UGE assure la fonction d'appui aux politiques publiques dans les territoires, en lien avec le tissu économique local. Dans cette perspective, il semblerait utile que l'UGE renforce cependant l'association avec les services déconcentrés, et plus encore, joue un rôle de catalyseur national de l'action publique auprès de ses partenaires, sous l'égide d'un Vice-Président.

### **1.2.3 L'UGE permet à ses composantes d'acquérir une visibilité internationale supplémentaire, par rapport à la situation ex-ante.**

Cette visibilité est constatée en formation comme en recherche, et représente une véritable valeur ajoutée.

L'ex-lfsttar est plus visible, a acquis une confiance à priori du fait de cette appellation universitaire et confère ainsi au MTE la possibilité de se féliciter de copiloter un organisme de formation et de recherche dont la dénomination universitaire est mieux comprise à l'international. Les UMR bénéficiant de la tutelle de l'UGE partagent le bénéfice obtenu grâce à ce label universitaire à l'image du laboratoire NAVIER qui cumule sa filiation avec l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées et la renommée d'une université qui pilote un réseau d'Universités Européennes et s'ouvre ainsi encore plus à l'international.

L'UGE est très présente à l'étranger, et notamment au niveau européen à travers son rôle de coordonnatrice du réseau d'universités européennes « PIONEER », regroupement de 10 universités européennes dont le projet commun traite des villes inclusives, sûres, résilientes et durables en lien avec l'objectif de développement durable : c'est naturellement un point d'appui et de rayonnement.

Les opportunités ainsi offertes à l'international peuvent être très concrètement illustrées par l'obtention, dans le cadre du pilier 1 européen (Projet MSCA COFUND CLEARDOC), d'une aide qui a permis de financer 30 contrats doctoraux sur deux ans, contribuant à attirer d'excellents étudiants, dont sept ont choisi d'intégrer le département GERS de l'ex-lfsttar.

La participation de l'UGE aux associations européennes et internationales (position reconnue au sein du TRB, Transportation Research Board) est enfin un facteur de rayonnement supplémentaire.

Pour autant, si la visibilité de l'institution s'accroît au sein des communautés académiques, il importe de porter attention, en contrepoint, au risque de disparition de l'influence de cette même communauté de chercheurs au sein des sphères d'expertise et de normalisation, comme a pu par exemple l'illustrer la Direction de la Sécurité Routière au niveau européen.

Il importe qu'en termes de visibilité et de communication vis-à-vis des interlocuteurs externes, nationaux et internationaux, l'approche par politique publique soit clairement mise en évidence.

## **1.3 La poursuite des missions d'appui aux politiques publiques, spécificité de l'UGE, nécessite une gouvernance et une structuration renforcées.**

### **1.3.1 La mission d'appui aux politiques publiques (APP) est clairement explicitée et dispose des moyens pour être mise en œuvre.**

#### **1.3.1.1 Une mission prise en compte sans pour autant qu'elle ne soit traitée au plus haut niveau du pilotage de l'établissement.**

Deux vice-présidences portent ce programme. Celle qui lui est spécialement dédiée voit son action complétée par celle de la vice-présidence chargée de l'animation des campus qui, à partir des anciennes antennes de l'ex-lfsttar, irrigue les territoires.

Cette mission<sup>10</sup> est définie autour de 5 axes stratégiques :

---

<sup>10</sup> [Appui aux politiques publiques \(univ-gustave-eiffel.fr\)](http://univ-gustave-eiffel.fr)

- Ouvrir l'APP à toutes les composantes de l'université (plus de variétés thématiques, plus de compétences) ;
- Elargir les modes d'action mobilisés : la normalisation, l'évaluation, la recherche, les expertises ;
- Mobiliser toutes les disciplines ;
- « *Du laboratoire à l'amphi et de l'amphi aux territoires* » pour amplifier un effet de notoriété ;
- S'assurer que le Réseau Scientifique et Technique du MTE porte en retour un regard réflexif sur l'appui aux politiques publiques.

Les besoins du MTE sont pris en considération en accueillant les sujets qu'il propose, et qui correspondent souvent à des thématiques de recherches engagées (cf. véhicules autonomes). Réciproquement, les sujets traités par les laboratoires ont vocation à amener de nouveaux projets, de nouvelles perspectives au MTE.

Les relations sont cependant d'une intensité variable en fonction des directions d'administration centrale du Ministère. Elles peuvent être encadrées par une convention annuelle, comme avec la DGPR, ou plus souvent trouver à s'incarner dans des réponses à des appels à projets. Dans tous les cas, elles dépendent aujourd'hui largement de personnes-clés et elles sont très liées aux liens individuels établis entre chercheurs de l'UGE et leurs anciens collègues en poste au MTE.

L'appui aux politiques publiques est aussi une mission importante à considérer en matière de sécurité routière. En effet, le poids de la thématique dédiée à cet objet au sein de l'ex Ifsttar correspondait, en 2012 à un tiers de la subvention pour charge de service public soit environ 27 M€. A cela s'ajoute une convention annuelle d'animation, dotée de 150 à 200k€ chaque année et, complétée depuis 2018, par un appel à projet annuel visant à financer directement des travaux de recherche pour un montant d'environ 1,5 M€.

Enfin, des partenariats sont en cours de développement avec des structures telles que le bureau d'études enquête accident (BEATT) et l'agence d'innovation des transports (AIT), le Cerema, le CMVRH, le CNFPT, le service technique de l'aviation civile (STAC) ou météo France.

La constitution de l'UGE ne fait pas obstacle non plus à la réalisation de nombreuses missions d'expertise prises en charge directement par les laboratoires (cf. maillage aéroportuaire...). Elle permet un élargissement du panel des interlocuteurs potentiels à même d'être des commanditaires ou des lieux d'exercice, comme la ville de Paris, par l'intermédiaire de l'EIVP, ou susceptible d'apporter des compétences nouvelles, en s'appuyant par exemple sur l'école d'architecture.

Pourtant, si la mission d'appui aux politiques publiques est l'un des traits singuliers de l'UGE, il est étonnant de constater l'absence d'une prise en compte explicite, par exemple à travers la mise en place d'une commission dédiée à l'appui aux politiques publiques dans les instances universitaires<sup>11</sup>, alors qu'il existe de nombreuses commissions spécialisées. Les débats au Conseil d'administration, comme a pu le constater la mission à la lecture des différents comptes-rendus, laissent une place insuffisante à cette dimension.

Ce mécanisme permettrait, au niveau de la présidence, de s'assurer que les politiques publiques du MTE font bien l'objet d'une prise en compte. Ce pourrait être aussi « un Comité des politiques publiques du MTE », piloté par le président de l'Université, au sein duquel seraient représentés la DSR, la DGPR, la DGALN, la DGITM et qui mènerait également une sorte de « dialogue de gestion » périodique.

Cette instance serait la déclinaison locale d'une « matrice de transformation » qui pourrait utilement

---

<sup>11</sup> Il existe bien un Comité d'Appui aux politiques Publiques mais son positionnement n'apparaît pas le situer à un niveau stratégique et décisionnel

trouver à se déployer à l'échelle du RST du MTE (voir infra 1.3.2)

**Recommandation 4.** « *Afin de consolider l'ancrage au MTE de la mission d'appui aux politiques publiques de l'UGE, celle-ci doit être assumée au plus haut niveau de responsabilité de l'université. Si ce portage n'est pas directement assuré par une présidence issue du MTE, il doit l'être par un 1er vice-président issu du MTE qui aura spécifiquement en charge cette mission. [UGE, MTE]*

#### *1.3.1.2 L'UGE entretient et développe les équipements essentiels pour assurer cette mission d'appui aux politiques publiques.*

L'UGE a mis en place une politique destinée à valoriser ses 95 plateformes<sup>12</sup> (dont 42 sont recensées sur un site web dédié) tournées vers les usagers, outils rendant possible une formation par la recherche.

Ces équipements et ces démonstrateurs sont essentiels pour construire et maintenir la compétitivité économique nationale.

En outre, en permettant de tester des solutions techniques et leur acceptabilité sociale grâce à l'association de compétences en matière de sciences humaines et sociales, ils permettent d'objectiver des débats sur des questions écologiques par essence possiblement polémiques, en apportant des éléments de compréhension précieux pour préparer la prise de décision politique.

Les grands équipements prennent une place fondamentale dans le Schéma Directeur du Patrimoine Immobilier, Numérique et Scientifique (SDPINS) de l'Université Gustave Eiffel pour la période 2024-2030. Ce schéma original vise à structurer les investissements de manière à optimiser l'impact des infrastructures scientifiques et pédagogiques, tout en soutenant les missions de l'université en matière de recherche, de formation et d'appui aux politiques publiques.

L'université met également un accent particulier sur le soutien aux plateformes scientifiques et pédagogiques. La création de plateformes intégrant l'innovation, avec des critères de labélisation pour les équipements scientifiques et pédagogiques, est une priorité. Fournir des équipements de pointe, tout en tenant compte de l'obsolescence scientifique, est essentiel pour maintenir l'excellence et la compétitivité de l'université. Il est ici possible de citer le « manège de fatigue » de Nantes, équipement emblématique et unique, dont la DGAC a pu s'inspirer pour étudier un pendant en matière de pistes aéronautiques.

Le modèle économique des plateformes scientifiques doit être à la fois frugal et valorisé. Pour cela, il est nécessaire d'améliorer le pilotage des infrastructures scientifiques afin de maîtriser les coûts et d'augmenter les recettes. Il est aussi indispensable de gérer les compétences clés pour l'exploitation de ces infrastructures. L'université vise à développer une offre de plateformes incluant des logiques d'ouverture aussi bien vers les start-ups que les grandes entreprises. Valoriser l'expertise universitaire à travers ces plateformes permet de renforcer les liens avec le tissu socio-économique et de soutenir la recherche et l'innovation.

Ces équipements prospèrent aujourd'hui sans avoir besoin d'autant de soutien public qu'antérieurement. Ils sont un réel patrimoine scientifique et technique, envié et constitué à partir des ressources du MTE qui doit pouvoir en conserver le pilotage.

Deux composantes de ces équipements sont à prendre en considération.

- Pour ce qui concerne leur dimension immobilière, il conviendra de clarifier le statut de ces

---

<sup>12</sup> <https://www.univ-gustave-eiffel.fr/luniversite/nos-atouts/nos-plateformes-scientifiques>

locaux (biens propres ou immeubles placés sous l'autorité de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) ou de la DGFIP...) et de prendre les mesures adaptées, site par site de nature à régler les questions liées à leur détention comme à leur sauvegarde, comme l'y invitait le décret 2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université.

- Par ailleurs, il conviendra également de faire un inventaire détaillé des biens mobiliers, de clarifier avec le concours de la direction des affaires juridiques du ministère, leur propriétaire et d'inscrire conventionnellement des clauses garantissant leur entretien, leur maintien en condition opérationnelle et leur développement de façon à maintenir la valeur ajoutée apportée par ces plateformes, au bénéfice des deux ministères.

L'accroissement de ces investissements pourrait être pénalisé par l'incapacité d'épargner des laboratoires qui, à travers leurs contrats de recherche génèrent pourtant des crédits suffisants pour entretenir et accroître ce capital. C'est pourtant une condition essentielle pour permettre à ces équipements uniques, indispensables à l'Etat coproducteur de normes et largement utilisés par les industriels, de conserver l'avance scientifique et technique parfois internationale dont ils disposent. Le plan pluriannuel d'investissement que l'Université est en train de construire au profit des Instituts de recherche doit pouvoir y répondre.

Si les départements de recherche continuent à dégager des moyens permettant l'entretien et la maintenance de ces plateformes (cf EMGCU, 200 k€ par an), leur fonctionnement est assuré par l'intervention d'une catégorie spécifique d'agents : les ITA (Ingénieurs et Techniciens Administratifs).

La coexistence de ce corps avec celui des Ingénieurs et personnels Techniques de Recherche et de formation (ITRF) aux fonctions plus larges<sup>13</sup> est nécessaire.

L'existence de ce groupe d'agents bénéficiant d'un statut particulier à recrutement spécifique, pointu et local, est le gage d'une efficience maximum de leurs usages et apporte la garantie d'une formation et d'un accompagnement adéquats des doctorants et des chercheurs. Un parallélisme pourrait être ici établi avec les techniciens et ingénieurs civils travaillant au profit de la DGA, de l'ONERA et également des écoles d'ingénieurs du groupe ISAE-Supaéro, dont les compétences sont indispensables à la réalisation d'une recherche optimisée.

Il importe de veiller à garder opérationnels ces grands équipements. Leur inscription au sein de la « feuille de route nationale des infrastructures de recherche <sup>14</sup> » qui pourrait être déclinée prochainement dans une sixième version pourrait légitimement être envisagée. Ils sont mis en œuvre par ces personnels techniques de statut ITA qui savent parfaitement les utiliser. Grâce au dialogue permanent qu'ils entretiennent avec les chercheurs, ils contribuent à concevoir des expérimentations innovantes sur la base d'une proximité et d'une connaissance quasi artisanale de leurs outils permettant ainsi de les utiliser avec encore plus de pertinence et d'intelligence. Ils assurent enfin, de par leur spécificité et donc leur attachement à chacun des sites sur lesquels ils œuvrent, une continuité technique utile face au turn-over naturel des jeunes doctorants ou chercheurs.

Le maintien d'un droit prioritaire d'accès aux directions d'administration centrale du MTE qui les ont initialement financées doit également être préservé en sanctuarisant, en quelque sorte, du temps d'instrumentation réservé.

---

<sup>13</sup> Pour une analyse de ces métiers, on peut se référer à : [RÉFérentiel des Emplois-types de Recherche et de ENseignement Supérieur — Plateforme open data \(données ouvertes\)](#)

<sup>14</sup> [feuille-de-route-nationale-des-infrastructures-de-recherche---2021-v2--17318.pdf](#)

**Recommandation 5. Maintenir le statut spécifique des ITA et mettre en place un plan pluriannuel de financement des équipements des laboratoires pour assurer leur pérennité et performance [UGE, MTE]**

### **1.3.2 L'appui aux politiques publiques nécessite une consolidation de son organisation pour être mieux articulée avec les savoirs disciplinaires.**

« C'est devenu compliqué avec l'UGE. La thématique de la sécurité routière est absente. Nous n'avons plus de relais. Nous craignons d'être de moins en moins visibles à l'international ». La responsable de la délégation à la Sécurité routière regrette ainsi qu'aucune référence à cette thématique n'existe sur le site de l'UGE. De son point de vue, la situation d'entre deux organisationnel de l'UGE, avec par exemple la disparition du département TS2 de l'ex-lfsttar, chargé de ces recherches, met à mal la fédération des chercheurs, au sein de l'UGE sur le sujet. Les « *liaisons sont maintenues avec l'observatoire de la Sécurité routière grâce à des liens personnels uniquement mais n'ont plus de réceptacle organisationnel* »

Ces liens personnels sont naturellement une source de fragilité. Leur institutionnalisation est d'autant plus nécessaire que la faible mobilité des personnels entre l'UGE et le MTE limite leur reconstitution pour l'avenir.

Un outil essentiel à la prise en compte des attentes des financeurs demeure le Contrat d'Objectif et de Performances. S'il ne convient sans doute pas d'en faire l'instrument totémique support des liens avec l'UGE, ne serait-ce que pour préserver la liberté académique chère aux universitaires, il semble que son élaboration en chambre et sa mise en œuvre aujourd'hui soient délicates. Elaboré avec le Vice-Président « Appui aux politiques publiques », il reflète les enjeux des directions d'administration centrale du Ministère.

Pour autant, certaines ont « *l'impression qu'il n'y a pas de suivi, que des thématiques capotent, que certains projets sont remis en question* ». On peut citer l'élaboration d'une plateforme de synthèse des résultats de la recherche, proposé par l'UGE, qui devait être un lieu de vulgarisation des résultats des recherches sur les routes. La poursuite de ce projet est aujourd'hui en suspens. Le chargé de recherche qui s'en occupait à l'UGE a changé de fonction. Le poste est désormais vacant.

Certaines administrations centrales ont regretté de « *ne plus avoir la capacité de transformer leur commande en action* », que « *l'action des chercheurs soit moins orientée par les politiques publiques et plus pilotée par une succession d'appels à projets ou par un objectif quantitatif de publications à faire* », alors que d'autres indiquent être « *actuellement très satisfaites des prestations de l'UGE qui fait preuve d'implication, d'écoute vis-à-vis de nos problèmes et de réactivité, ou de souplesse dans l'adaptation de son programme* ».

Si ces modalités de financement par appels à projets, auxquelles recourent tout autant le MTE via ses directions d'administration centrale que le MESRI, sont indispensables dans un contexte où la Subvention pour Charge de Service Public diminue, il manque une courroie de transmission entre l'UGE et ses commanditaires : les jugements exprimés n'apparaissent pas homogènes, et traduisent là encore la prédominance des liens personnels existant entre les cadres de l'UGE et du MTE, avec toute la solidité mais aussi la fragilité afférente.

Une autre dimension de l'appui aux politiques publiques, qui prend souvent la forme de projets transversaux, réside dans son articulation avec les champs disciplinaires, structurants fondamentaux de l'enseignement supérieur.

L'atomisation des lieux de recherche au sein de l'université, conjuguée aux différences culturelles entre ingénieurs-chercheurs ou de chercheurs du MTE et chercheurs universitaires, met en évidence l'importance de la fonction d'intégrateur-ensemblier des compétences et des énergies dans l'élaboration des réponses à apporter en termes de recherche.

Il importe de pouvoir traduire et conjuguer les demandes transversales associées aux politiques publiques et les capacités académiques plus verticales, parce qu'obéissant à une définition par discipline, des universitaires.

Le risque d'académisation naturelle de l'UGE doit être compensé par un meilleur arrimage de cette dernière au MTE. La vérification régulière, au sein d'un tableau de bord de suivi du COP, que les projets de recherche qui se montent vont bien dans le sens des politiques publiques portées par le MTE, paraît indispensable.

La formalisation d'une « **matrice de passage** » entre les besoins transversaux et les savoirs plus verticaux pourrait utilement s'appuyer sur la mise en place d'un collège dédié, interne à l'université.

Ce collège aurait :

- une vocation stratégique (construire une vision formalisée des besoins en matière de politiques publiques),
- un rôle d'intermédiation avec les parties prenantes externes commanditaires ou prescriptrices (rôle de « frontal – guichet unique » par politique publique), en lien avec une démarche ministérielle, à construire, d'élaboration d'une correspondance entre les savoirs disciplinaires enseignés et les thématiques de projets à instruire (cf point 2.3.2)
- une mission d'intermédiation interne avec les composantes de l'UGE (traduction des besoins exprimé en mode politiques publiques en actions mobilisant les composantes de l'UGE),
- une fonction de suivi opérationnel et de rendu compte vis-à-vis des parties prenantes et des bénéficiaires, de communication externe de l'investissement réalisé par l'UGE (exemple : site Web structuré par politique publique).

**Recommandation 6. Clarifier, architecturer et communiquer sur la gouvernance de l'Université, de façon à la rendre plus lisible pour ses partenaires extérieurs, tout en confortant un ancrage fort entre les fondateurs, les composantes et les tutelles, passant par l'institution d'une présidence tournante entre ingénieurs chercheurs ou chercheurs de l'UGE relevant de corps sous statut MTE et MESR, selon des modalités à préciser en commun par les deux tutelles [Secrétariats Généraux MTE et MESR, UGE].**

**Recommandation 7. Organiser une « matrice de passage » entre l'approche par politique publique et l'approche par domaine académique en consolidant la fonction « appui aux politiques publiques » par l'institution d'un « collège propre à l'université ». Cette « matrice » armée par une équipe constituée à part égale d'agents représentants des directions d'administration centrale et d'universitaires aurait vocation à être étendue et à englober l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du MTE [UGE, DAC différents ministères]**

**Recommandation 8. Rendre visible en externe de l'UGE l'approche par politique publique, par exemple en renforçant cette dernière sur le site Internet de l'UGE (structuration du site par politique publique, à côté de la structuration plus traditionnelle par discipline et par composante universitaire) [UGE].**

## 2 La tutelle et l'écosystème MTE sont à même de pouvoir encore tirer un meilleur parti de la constitution de l'UGE.

### 2.1 Le rôle des tutelles est essentiel pour accompagner « l'adolescence financière » de l'UGE.

Des relations harmonieuses, souples, pragmatiques et informelles existent entre les tutelles MTE et MESR ou Mairie de Paris. Cela se traduit par une volonté de converger vers un cadre cohérent et unique en matière de contrat d'objectif, comme par la résolution de nombreuses problématiques soulevées par la constitution de l'UGE. On peut ici citer la reconnaissance par l'enseignement supérieur des statuts de chercheurs faite aux ingénieurs docteurs du MTECT, et leur éligibilité aux instances universitaires habituelles.

La tutelle MESR a réaffirmé « être capable de s'engager pour accompagner l'avenir de l'UGE » : accompagnement financier d'une part et d'autre part accompagnement de son développement et soutien opérationnel en matière de politiques scientifiques et pédagogiques cohérentes et performantes.

La ville de Paris soutient l'expérimentation, à travers le nouveau contrat d'objectif conclu avec l'EIVP, tout en étant soucieuse de préserver la marque de son école d'ingénieurs.

Pour autant, le risque a été évoqué d'une possible « désolidarisation des tutelles », si d'aventure l'une ou l'autre était tentée de se désengager, au motif que les autres seraient toujours présentes.

Ce ressenti des acteurs trouve sa source dans l'évolution très négative de la subvention pour charge de service public accordée par le MTE.

- La SCSP du MESRI (BOP 150) est passée de 50.29 % du total de SCSP en 2021 à 52.62 % en 2023. L'écart est encore plus net si l'on prend 2019 d'un côté et 2024 (avec une nouvelle baisse de 5% de la SCSP du MTE (BOP 190) en 2024 (- 4 M€)) de l'autre. Les données ci-dessous en rendent compte.

|          |                     | création UGE<br>Passage à SIFAC |            |            |            |            |            |           |
|----------|---------------------|---------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|-----------|
| Année    |                     | 2019                            | 2020       | 2021       | 2022       | 2023       | BI 2024    |           |
| RECETTES | Subvention          |                                 |            |            |            |            |            |           |
|          | SCSP Budget Initial | 86 983 321                      | 86 349 383 | 86 083 038 | 85 795 403 | 83 800 906 | 83 858 105 | pre notif |
|          | SCSP P190           | 85 531 624                      | 86 126 560 | 85 795 403 | 84 558 790 | 83 800 906 | 80 830 091 | notif     |
|          | SCSP P150           | 85 531 624                      | 86 126 560 | 85 795 403 | 84 558 790 | 85 398 191 | 80 830 091 |           |
|          |                     | 80 090 832                      | 83 105 298 | 86 788 519 | 90 606 468 | 94 827 573 | 94 041 126 |           |

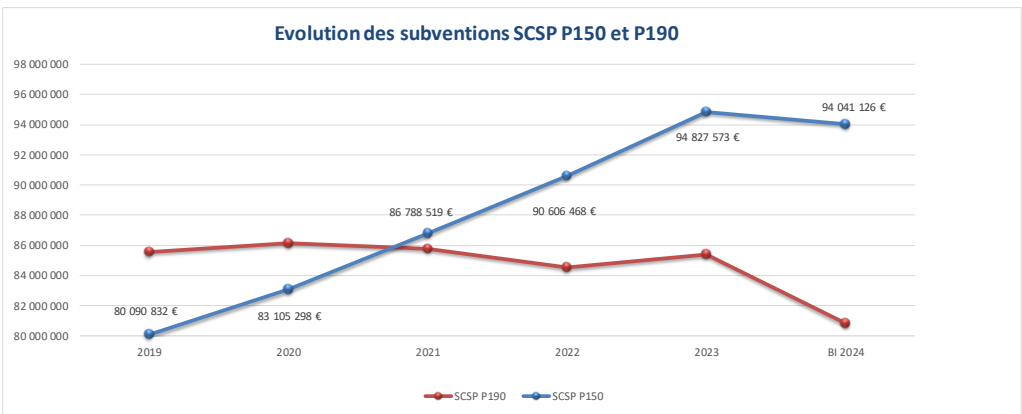


Tableau et Graphique : Evolution des Subventions pour Charges de Service Publiques octroyées (2019-

2024)

- Ce déséquilibre entre la SCSP du MTE et celle du MESRI, alors même que le coût des personnels MTE est supérieur, peut conduire à très brève échéance à des non-remplacements d'agents côté MTE (ou à leur remplacement par des CDD), ou à une substitution de ces derniers par des enseignants chercheurs du MESRI<sup>15</sup>. Il induit au-delà de la perte d'une « *identité d'appartenance* », un risque d'évaporation des compétences du MTE et un facteur de démotivation des personnels. Il ne peut qu'amoindrir la capacité du MTE à avoir des exigences en termes de contribution à ses missions vis-à-vis de l'UGE.

La nature des financements obtenus par l'UGE n'est pas en phase avec les besoins : non compensation de la hausse du point d'indice, non prise en compte de l'évolution des dépenses de fonctionnement en hausse, et réduction de la SCSP. Il n'est pas indifférent de noter que le compte financier 2023 présente un résultat négatif de 3,5 M€, avant même la diminution de SCSP 2024 du MTE.

### ***Le maquis du rattachement budgétaire de l'UGE.***

*La subvention pour charge de service public de l'UGE est issue de deux budgets opérationnels de programme (BOP) différents, dont l'un ne suit pas l'évolution de la masse salariale.*

*Côté MESR, c'est le BOP 150 qui correspond à la mission "Formations supérieures et recherche universitaire". Il couvre les dépenses liées à l'enseignement supérieur et à la recherche universitaire, incluant les subventions aux universités, les bourses d'études, les projets de recherche, et les infrastructures éducatives. Pour le MTE, la SCSP provient du BOP 190 qui concerne la mission "Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables". Ce programme finance des projets de recherche dans les domaines de l'énergie (par exemple, les énergies renouvelables), le développement durable (tels que les technologies vertes) et la mobilité (comme les innovations dans les transports).*

*Il apparaît que le BOP 190 finance des structures très diverses allant du commissariat à l'énergie atomique (CEA) pour près de 800 M€ à l'ANSES ou à l'Ineris, en passant par des subventions de recherches pour les industries aéronautiques. Dans ce panorama très diversifié, la mission s'interroge sur la place occupée par une université nationale : le besoin de stabilité des engagements de l'UGE apparaît peu compatible avec la possible concurrence entre enjeux, y compris industriels, au sein de ce BOP.*

---

<sup>15</sup> Le prog 150 détient tous les ETP mais seulement la moitié des fonds nécessaires. Il fait appel au prog 190 qui a été amputé de 4 M€ en 2024. Ce mécanisme d'équilibrage entre les deux SCSP distinctes et le pilotage des plafonds d'emplois qui relèvent exclusivement du MESRI est une source de contradiction majeure.

*Ce BOP n'est en outre plus le support des ETP pour l'UGE, ce qui rend difficile tout accompagnement de mesures catégorielles ou bien encore la défense du financement de la seule masse salariale de l'UGE. La mission a constaté que la « base taxable » de la SCSP de l'UGE retenue par la tutelle (qui correspond aux éléments hors masse salariale de la SCSP, sur lesquels des réductions sont envisageables) est artificiellement évaluée à 20 M€, alors-même qu'une juste appréciation (à faire) devrait sans doute la ramener à environ 5 M€. En ponctionnant près de 4,5 M€ au printemps 2024, le MTE est amené à octroyer une SCSP possiblement inférieure aux seuls salaires de ses agents à financer.*

*Adosser la SCSP au programme 217 comme l'ENPC ou au programme 159 comme le Cerema serait de nature à clarifier la réalité des dépenses associées à cette subvention dans un objectif de meilleure stabilité des engagements financiers de la tutelle MTE. Le changement de maquette du programme lié à la fusion entre ASN et IRSN pourrait être une occasion à saisir.*

La mission considère qu'indépendamment des dépenses de fonctionnement auxquelles l'UGE est amenée à faire face, la SCSP a pour vocation de couvrir les missions statutaires que la tutelle entend confier à l'établissement. Il est ainsi nécessaire de les clarifier, en s'appuyant par exemple sur les travaux du « collège interne » dont la mise en place est suggérée à la recommandation n°7.

La diminution des ressources pérennes influence la façon dont l'UGE peut répondre aux attentes du MTE. En effet, elle pousse cette dernière à candidater à des appels à projets afin de voir subventionner son action.

Si les gains permis par la création de l'UGE sont sensibles, comme l'illustre l'analyse ci-dessous, ce type de financement a ses limites.

- Très concrètement déjà, sur les Programmes d'investissement d'avenir, qui représentent environ 20 M€ par an, 9 M€ n'auraient pas été obtenus par le seul ex IFSTTAR. Il est possible de considérer que 100 % du tableau 10 des opérations pluriannuelles (soit 18 M€) correspondent à l'effet de levier permis par l'UGE, effet de levier qui bénéficie aux deux tutelles. Le projet e-road Montblanc a pu attirer 7.1 M€ ou celui de câbles de raccordement aux parcs EMR (Energie Marine Renouvelable) 3 M€...sans le bâtiment, sont des exemples probants.
- L'attribution à l'UGE des deux PEPR<sup>16</sup> (« *Digitalisation et Décarbonation des Mobilités*<sup>17</sup> » et « *Solutions pour la Ville Durable et les bâtiments innovants*<sup>18</sup> ») constitue une autre illustration des retours permis par la création de l'UGE, attestant sa reconnaissance à être cheffe de file de projets de recherches majeurs pour le MTE.

L'UGE, à travers ses différents sites, est à même d'avoir un accès à des financements plus nombreux. Outre les multiples réponses à différents appels à projets, il est possible d'inclure l'appui apporté par les différents contrats de plan Etat-Région (CPER). C'est ainsi que l'ESIEE Paris a pu, par exemple, bénéficier d'un financement de la région île de France à hauteur de 30 M€ afin d'acquérir ses bâtiments.

---

<sup>16</sup> PEPR : Programme et Equipement Prioritaire de Recherche

<sup>17</sup> [PEPR MOBIDEC "Digitalisation et Décarbonation des Mobilités" \(univ-gustave-eiffel.fr\)](https://univ-gustave-eiffel.fr/pepr-mobidec)

<sup>18</sup> [PEPR VDBI "solutions pour la Ville Durable et Bâtiments Innovants" \(univ-gustave-eiffel.fr\)](https://univ-gustave-eiffel.fr/pepr-vdbi)

En effet, ces financements non pérennes sont insuffisants pour combler le déficit de SCSP :

- la construction des réponses aux appels d'offre mobilise des ressources en back office afin d'élaborer, sur un plan contractuel juridique ou financier, les réponses (cf. multiplication de CDD affectés à ces projets). C'est donc en soi un mode de financement consommateur de moyens, une dépense supplémentaire qui ne permet pas d'augmenter les capacités de recherche de l'université sur le long terme ;
- ces financements sont en outre limités par les financeurs (marge sur projets encadrée), non stables dans le temps et possiblement amenés à stagner ou à baisser, comme l'illustre l'asymptote atteinte depuis plusieurs années en la matière par l'UGE.

En outre, la réponse à ces appels d'offre génère naturellement une activité de recherche orientée qui peut ne pas se situer dans la droite ligne des priorités voulues pour porter des politiques publiques, détournant en quelque sorte une fraction des moyens de recherche pour y faire face. La capacité des chercheurs « *qui se voient mal en chargés de développement commerciaux* » n'est pas illimitée.

L'indépendance nécessaire à la production des normes et la liberté académique doivent être préservées de tout conflit d'intérêt éventuel né de la confrontation avec les acteurs économiques qui participent au cofinancement de cette recherche et développement qu'ils externalisent.

**Recommandation 9. Garantir l'engagement financier du MTE sur le moyen terme de façon à consolider la structure et ses grands équipements, légitimant en retour un niveau élevé d'exigence et de production au profit du ministère. L'objectif serait de les préserver pour une recherche publique innovante, de qualité tout en continuant à les ouvrir sur le monde économique en confortant la capacité quotidienne de l'UGE à aller chercher des financements complémentaires [MTE, DB]**

## **2.2 Un écosystème qui gagnerait à mieux organiser les complémentarités entre des acteurs performants, chacun en leur domaine (le continuum).**

Analyser la valeur ajoutée apportée par la création de l'UGE ne peut se faire qu'en observant son fonctionnement, ses complémentarités et ses relations avec les autres acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur du MTE.

Pour prémunir le MTE de mouvements divergents, une animation technique à l'instar des CoTITA<sup>19</sup> (conférences techniques interdépartementales des transports et de l'aménagement) devrait être urgemment mis en place.

### **2.2.1 Le Cerema s'appuie indubitablement sur l'UGE.**

#### **2.2.1.1 Des actions concrètes...**

La constitution de l'UGE n'a pas remis en question les liens entre le Cerema et les départements de l'ex IFSTTAR. Cela ressort par exemple à travers les partages de services (au sein du laboratoire EMGU, pour lequel la directrice adjointe continue d'assurer 20 % de son activité au profit du Cerema.

---

<sup>19</sup> CoTITA : Conférence Technique Interdépartementale des Transports et de l'Aménagement, journées techniques thématiques visant à favoriser des retours d'expériences en direction des techniciens des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'Etat, devenus de Conférences techniques territoriales (CFT).

S'ils existent, ces liens ne font pas toujours l'objet d'un conventionnement suffisamment précis et utile pour aider à en approfondir le contenu, alors que la création de l'UGE a permis d'accroître la variété des relations : on le constate par exemple à travers les collaborations mises en place entre l'EIVP et les centres de compétences du Cerema.

L'UGE est, pour certains départements de recherche, considérée comme la tête de pont de la recherche du Cerema (cf. le recrutement annuel des thésards du Cerema, qui choisissent majoritairement les laboratoires de l'UGE).

Les modalités de collaboration sont variées sur les projets ; ce peut être en tant que partenaires ou comme sous-traitant.

Des personnalités de l'UGE pilotent des actions où le Cerema est partie prenante. Ainsi, une chercheuse du département GERS dirige l'Institut de Recherche en Sciences et Techniques de la Ville, fédération de recherche nationale à laquelle le Cerema adhère.

Le Cerema participe à des UMR avec l'UGE, comme par exemple sur le campus de Nantes en matière d'acoustique environnementale, ou au sein du site de Marne la Vallée avec un projet d'Umérisation entre le département GERS, dans son ensemble, et le Cerema à l'horizon 2025

Des thématiques conjointes dans les domaines des géo-matériaux et de la géomécanique, des transferts et interactions liés à l'eau en milieu construit peuvent être portées.

A l'international, l'UGE est inscrite dans un réseau européen que n'a pas encore le Cerema. Ce dernier développe aujourd'hui ses missions plutôt sur le continent africain, aussi en collaboration avec l'UGE.

L'UGE et le Cerema, sont complémentaires, le MTE pilotant un continuum allant de la recherche fondamentale jusqu'aux services déconcentrés de l'Etat, services avec lesquels les liens se sont également distendus. Élément anecdotique sans doute mais révélateur, depuis la création de l'UGE, les cadres de cette dernière n'ont simplement pas accès à l'annuaire du MTE. La dynamique continue à fonctionner sur la base des contacts personnels antérieurement noués mais elle ne peut que s'estomper.

#### *2.2.1.2 ...mais une formalisation à améliorer et une régulation à renforcer.*

La convention cadre UGE/Cerema signée en 2020, pu être qualifiée de « *coquille vide* », trop globale. Des dissensions au niveau des hiérarchies, dans un marché des appels à projets en matière de recherche qui n'est pas extensible, se superposent parfois aux relations de bon fonctionnement entre chercheurs.

Si une régulation existe entre les deux établissements à travers un Comité de Pilotage qui se réunit une fois par an, et un bureau de gestion de la convention qui fonctionne une fois par trimestre, une certaine tentation du Cerema à prendre ses distances est palpable. Cela se manifeste par des communications non toujours optimales, comme lorsque l'UGE peut avoir connaissance, par hasard via des contacts personnels, de l'existence d'appels à contributions émanant du Cerema.

La tentation centrifuge du Cerema peut aussi se traduire par la tendance de ce dernier à nouer des partenariats avec des structures hors périmètre ministériel, alors que la compétence interne existe (cf. convention Cerema/ ESTP). Cela a été confirmé par une directrice d'école d'ingénieurs du MTE indiquant qu'il fallait « *que le Cerema n'hésite pas à s'appuyer sur le réseau scientifique et technique du ministère pour faire de la recherche* ».

L'objectif réaffirmé fortement par le directeur du Cerema de « *créer une relation d'établissement de recherche à établissement de recherche avec l'UGE* » (et d'entrer dans le processus d'évaluation HCERES) *introduit un nouvel acteur dans le monde de la formation supérieure, parmi les opérateurs financés par le MTE.*

La mission considère qu'il n'y aurait aucun motif à entraver le développement du Cerema dès lors que cela s'opérerait avec un minimum de concertation, sous l'égide par exemple d'une direction de la recherche et de l'enseignement supérieur du MTE.

En matière de formation, le Cerema tend aussi à mettre en place une offre de formation continue ou professionnelle qui entre en concurrence avec celle de l'UGE, et possiblement de l'ENTPE et de PFC côté ENPC. Il est à craindre qu'il n'en découle un gaspillage de moyens. A tout le moins, il faut mettre en place, là encore sans doute, une forme de coordination entre ces différents acteurs.

**Recommandation 10. Développer un équilibre entre la recherche appliquée de l'UGE et la recherche opérationnelle du Cerema pour renforcer la collaboration et l'impact des recherches sur les politiques publiques [UGE, Cerema, MTE]**

## 2.2.2 Avec l'ENTPE et l'ENPC, les complémentarités sont fragilisées

### 2.2.2.1 De réelles possibilités...

L'antenne régionale de l'UGE travaille bien avec l'ENTPE.

On peut citer le projet TRANSPOLIS (30 M€ d'équipement, 7.5 M€ de CA 2023, géré par une SAS au sein de laquelle la région AURA souhaite entrer) qui offre un terrain d'études aux élèves ingénieurs, ou encore l'hébergement au sein de l'ENTPE d'un banc de batterie de l'UGE à compter de début 2025.

Même si l'ENTPE se tourne naturellement vers les écoles (Centrale Lyon, Mines de St Etienne, INSA...) et le pôle universitaire situés dans son bassin géographique, les bonnes relations entre les agents de l'ENTPE et de l'UGE, font qu'un fonctionnement en complémentarité est trouvé avec une « école partenaire », au même titre ou presque que si elle était intégrée sur le campus de Marne la Vallée, à l'image de l'ENSG. Des partages d'enseignants chercheurs existent, les deux écoles adhérant à l'idée suggérée par l'évaluation HCERES du CNRS, de l'importance que les chercheurs puissent participer à des activités de formation.

L'ENTPE bénéficie également du CFA de l'UGE pour la gestion de ses propres apprentis.

L'UGE et l'ENPC partagent également des équipements scientifiques, comme Sense City, utilisé pour des recherches sur les surfaces fonctionnalisées et les îlots de fraîcheur. Ces collaborations permettent aux entreprises de bénéficier d'une large gamme de compétences et d'expertises, facilitant l'innovation et le développement de solutions durables.

Alors que l'ENPC et l'UGE sont également cotutelles communes de quatre UMR, illustrant la capacité de leurs chercheurs à travailler ensemble ainsi que les complémentarités des thématiques de recherche portées, l'adhésion de l'ENPC à IP Paris induit de l'incertitude.

Les relations avec l'ENPC, situé sur le même site que l'UGE, illustrent un écart croissant entre les orientations stratégiques des deux institutions après une longue période de constructions communes<sup>20</sup>.

---

<sup>20</sup> L'émergence des différents laboratoires aujourd'hui présents en rend compte : le LATTS a été créé en 1985 avec comme partenaire l'Université Paris12 à laquelle a succédé l'UPEM en 2002 ; le LVMT a été créé en 2003 entre l'ENPC, l'UPEM et l'INReTS ; Le laboratoire Navier a été créé en 2007 par fusion de 3 laboratoires associant l'ENPC et le LCPC ; le LIGM créé en 2002 entre l'UPEM, l'ESIEE et le CNRS a été rejoint par l'ENPC en 2009.

### 2.2.2.2 Qui se heurtent au mouvement, naturellement ou volontairement centrifuge de ces écoles.

L'ENTPE, immergée dans un tissu académique local sur les campus de Lyon, Saint Etienne voire allant jusqu'à Grenoble, ne peut être qu'une partie prenante importante à cet écosystème universitaire. L'école donne à voir, à cet égard, un positionnement intéressant réalisant une intermédiation entre ses missions nationales et son territoire.

Si historiquement, l'ENPC et les institutions qui se sont fondues au sein de l'UGE ont su construire une convergence stratégique bénéfique à tous, il est nécessaire aujourd'hui de trouver les moyens de dépasser la rupture intervenue entre les directions, rupture qui ne peut qu'affaiblir l'une et l'autre.

La mission regrette que deux recommandations précédemment énoncées lors d'un audit de l'ENPC réalisé en 2022<sup>21</sup>, concernant tout autant le secrétariat général du MTE que l'Ecole, n'aient connu une mise en œuvre que très partielle.

Le choix stratégique de l'ENPC vers l'IPP après dix ans d'attente, faisant dire à un directeur d'établissement public que cette école « *a regardé passer les trains* », laisse nombre de chercheurs de l'UGE dans l'expectative et fait peser des craintes de démembrement des écoles doctorales aujourd'hui portées en commun.

La mission attire l'attention sur la nécessité d'une vigilance particulière de la tutelle sur le fonctionnement et le devenir des UMR, des écoles doctorales, comme sur le fait d'éviter des concurrences et des effets indésirables induits de cette intégration pour l'UGE.

L'ENPC n'a pas souhaité être partie prenante du projet de création de l'UGE, alors que ses recherches pouvaient l'y amener. Elle a dénoncé unilatéralement et sans préavis toutes les conventions la liant à des écoles d'ingénieurs qui ont intégré l'UGE (cf. l'EIVP).

Il revient ainsi aux équipes de recherche d'initier et de faire vivre, de manière pragmatique et artisanale ou ponctuelle, des liens insuffisamment formalisés entre les directions des deux établissements.

Pourtant, l'ENPC a besoin de l'UGE et de ses capacités expérimentales. Les UMR appellent à des « *relations plus fluides et collaboratives entre les différentes directions et tutelles* ». Le contraste avec les liens de terrain construits par la base, cette « *communauté d'actif* » existante entre chercheurs au sein des UMR, interroge.

C'est une occasion manquée pour l'une et l'autre et pour le MTE de constituer un pôle universitaire et de recherche sur les thématiques « cœur de métier » de la transition écologique.

Dans un contexte de raréfaction des finances publiques cette non-coordination des moyens et cette dualité ne sauraient perdurer. Ce besoin de coordination de l'action des différents établissements d'enseignement supérieur et de recherche dépendant du MTE, suggère la pertinence qu'il y aurait à mettre en place une direction de la recherche et de l'enseignement supérieur de plein exercice au sein du MTE ou en tout état de cause au besoin d'affirmer plus encore une stratégie de recherche (cf 2.3.2).

---

<sup>21</sup> R1. « *Pour la direction de l'école et le secrétariat général : élaborer et faire partager une stratégie. L'orientation sur les alliances avec IP Paris et l'UGE est à préciser rapidement* » et R4. « *Pour la tutelle MTE et la direction de l'Ecole : confirmer que le champ de la ville durable constitue le cœur des activités de l'école, poursuivre par cela sa participation à l'i-site dans le cadre de l'alliance à conclure avec l'UGE, sans aller jusqu'à une fusion ou intégration. Construire avant mi 2022 un projet d'alliance avec IP Paris, tenant compte de cet ancrage sur la ville durable* ». **Rapport CGEDD n°013775-01 de janvier 2022**

**Recommandation 11. Garantir la protection et le développement des actifs communs élaborés antérieurement par les chercheurs et ingénieurs de l'UGE et de l'ENPC, tout en préservant les orientations stratégiques de chacune de ces deux structures, sous l'égide d'un pilotage effectif assuré par le MTE. [MTE, UGE, ENPC]**

## **2.3 Des chercheurs et un établissement de recherche qui appellent de leur vœux un positionnement plus présent de la tutelle.**

### **2.3.1 Les « commandes » de la tutelle sont considérées comme insuffisantes**

Le bilan des projets réalisés avec le MTE révèle des aspects positifs et des défis, reflétant la complexité et la richesse des collaborations entre les différents acteurs institutionnels.

Sur le plan positif, les projets avec le MTE ont permis un élargissement des missions et des thématiques abordées. Alors que l'ex-lfsttar était principalement centré sur la mobilité, les infrastructures et le génie civil, les projets menés avec le MTE ont étendu le spectre des compétences à des domaines comme la ville, les bâtiments, l'architecture, la gestion des réseaux et les problématiques urbaines. Cette diversification a permis d'aborder des enjeux contemporains de manière plus holistique et multidisciplinaire, renforçant ainsi la pertinence et l'impact des recherches.

Les collaborations ont également permis de développer des synergies efficaces grâce à l'agrégation de laboratoires et à l'établissement de partenariats avec des collectivités territoriales et des industriels. Par exemple, des initiatives comme le programme City-Fab de recherche-action, ont permis de développer la recherche partenariale dans les territoires, illustrant l'importance des collaborations locales et régionales pour la mise en œuvre de projets innovants mais la tutelle ne semble pas s'impliquer dans de tels projets.

Cependant, la visibilité et la reconnaissance des projets menés avec le MTE restent des points à améliorer. Les projets ont certes bénéficié d'une meilleure visibilité académique grâce à l'intégration au sein de l'UGE, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer la communication et la valorisation des résultats auprès des directions du ministère de tutelle et du public. La construction d'un narratif commun et la clarification des missions et responsabilités au sein des projets sont également essentielles pour améliorer la coordination et l'efficacité des collaborations.

Les chercheurs de l'ex lfsttar interrogés ont tous indiqué souhaiter être plus fortement sollicités de la part de la tutelle MTE. Même le directeur du Cerema a pu évoquer l'idée que l'UGE soit « *un peu oubliée par la tutelle* ».

Les Directions d'Administration Centrale lancent cinq à six actions par an, pour 20 k€ environ chacune, à l'occasion d'appels à projets émis par principalement deux d'entre elles ; DGITM et DGPR, liée elle tout de même par une convention avec l'UGE.

« *On a besoin de rappeler à la DGITM que l'on a de vraies compétences* ». « *On se demande si les DAC ne préféreraient pas s'appuyer scientifiquement et techniquement sur d'autres établissements ?* », sont des propos qui ont facilement été tenus à la mission.

Les relations avec le CGDD sont jugées peu encadrantes : « *il nous questionne une fois par an afin que nous fassions remonter les sujets de thèses que nous aimerions voir traiter pour qu'il puisse les analyser* ». Le service de la recherche et de l'innovation (SRI) logé au sein du CGDD «

*traite uniquement des domaines orphelins, les autres sujets étant pilotés de façon dispersée par les DAC ».*

Vu de l'UGE, le pilotage de la recherche apparaît donc s'exercer en ordre dispersé, pris en charge par chacune des DAC selon une organisation propre qui formule plus ou moins d'attentes. Ces dernières ne sont pas coordonnées, et peu d'inputs structurants sont engagés sans que par ailleurs le CGDD ne joue un rôle de pilote.

La question de l'évaluation scientifique des personnels du MTE est aussi posée dans son articulation avec les différents dispositifs existants. Il n'y a par exemple pas d'évaluation sur le pilotage des projets, interrogeant les chercheurs sur la façon dont leur engagement est appréhendé, in fine.

Le COP a été élaboré sans les agents et a relevé d'une « *opération de speed dating* », permise uniquement par l'existence de relations personnelles pragmatiques et facilitée par une ancienne circularité de quelques cadres. Le COP n'est considéré, ni par les agents, ni par la tutelle, comme un support d'échanges et d'engagements mutuels.

Cette situation est sans doute préjudiciable dans la mesure où les COP peuvent être mal compris par les universitaires et vus comme peu incitatifs dans leur contrepartie moyens (cf moyens faibles, de l'ordre de 35000 € pour une UMR par exemple), apportée par une contractualisation interne, perçue comme « *une façon de nous dire que l'on ne nous fait pas confiance* »

Les représentants du personnel eux-mêmes indiquent « *qu'en l'absence de suivi effectif du contrat d'objectifs et de performances par le MTE, le volet thématique de ce dernier n'aura plus de sens* ».

En matière de formation universitaire, le pilotage des écoles<sup>22</sup>, considéré comme très passif, et le besoin d'une plus grande directivité, régulant l'écosystème formation du MTE, relèvent finalement de la même réalité.

L'imbrication utile entre formation et recherche, dont l'UGE est le symbole, porte en elle-même enfin la suggestion d'une réunification au niveau de la tutelle de ces deux domaines, de sorte que l'UGE, mais aussi les autres écoles et centres de recherche du MTE, soient en mesure d'identifier un partenaire unique, clairement défini.

### **2.3.2 Les attentes et la stratégie de recherche de la tutelle ne sont pas comprises.**

Le Ministère ne se désintéresse pas de l'UGE, mais il ne semble la piloter que par les moyens.

Les demandes de reporting sur l'usage de la SCSP, qui ne peut être individualisée au sein du budget global de l'UGE, sont de moins en moins comprises. Elles apparaissent contraires à l'idée fondatrice de la mise en commun de ressources avec l'Université pour construire une institution. Les deniers confiés par le MTE sont de moins en moins sécables et leur devenir individualisable dès lors que la production globale est permise par l'apport de tous. Il est même possible de s'interroger sur l'intérêt de chercher à rendre compte de l'usage, projet par projet, de cette SCSP dès lors que cette dernière est utilisée à 95 % pour couvrir des dépenses salariales qui ne sont pas réindexées, ne laissant que peu de marge pour d'autres engagements.

« *Les ministères sont capables de passer des commandes techniques mais ils ne savent pas comment passer une commande de recherche, les horizons temporels sont différents quand le ministère est submergé par des problématiques de court terme* », a pu nous indiquer la présidente

---

<sup>22</sup> « *La tutelle demandant seulement des propositions aux écoles sans leur donner de cadre* », comme a pu nous le formuler la directrice de l'ENTPE

de la fondation UGE afin de souligner la perception d'une absence de stratégie ministérielle en matière de recherche.

Le besoin d'une demande plus structurée de la part de la tutelle est régulièrement souligné. La posture ministérielle est parfois perçue comme passive, ce qui laisse les écoles et les établissements de recherche dans une autonomie qui conduit au repli sur soi, afin de se concentrer sur la recherche de financements et leur propre développement, et à des logiques non collaboratives voire concurrentes.

*« La stratégie du ministère est non écrite, ce qui laisse l'université dans l'incertitude quant à ce qui est attendu d'elle »* a-t-on pu entendre au CGDD qui pour autant, aux dires des entretiens que la mission a pu avoir avec d'autres tutelles, a *« une capacité à établir des relations harmonieuses, pragmatiques et informelles »* avec elles.

La mobilisation du réseau scientifique et technique du MTE en appui aux politiques publiques est un sujet très important, qui dépasse d'ailleurs le cadre de l'UGE : organiser cet appui selon des modalités adaptées est essentiel pour créer une dynamique forte, garantissant un dialogue entre l'approche par discipline et l'approche par enjeu de société.

L'expérience acquise par l'UGE en la matière et les organisations innovantes qui y seront construites prochainement pourraient faire école.

Un déploiement plus large, à l'échelle du RST, pourrait constituer une avancée pour le MTE. Il pourrait aussi contribuer à une meilleure structuration de l'exercice de la tutelle sur l'ensemble de ces autres établissements.

Nous suggérons qu'une mission IGEDD s'attache à cette problématique dès maintenant, en accompagnant les initiatives prises par l'UGE et avec pour but d'étudier la faisabilité d'un déploiement à plus grande échelle de la gouvernance de l'appui aux politiques publiques au sein du RST et sa mise en œuvre concrète dans les différents établissements, tout en respectant leur autonomie.

La mission rejoint enfin l'opinion émise par les représentants du personnel de l'UGE lorsque ces derniers indiquent que *« Force est de constater qu'il n'y a pas d'interlocuteur privilégié au plus haut niveau de la gouvernance de l'établissement, ni au sein du MTE, pour échanger conjointement en matière de stratégie de recherche, de formation et de soutien aux politiques publiques »*.

De façon spécifique d'ailleurs, au CGDD, le poste de chargé de la tutelle de l'UGE et anciennement de l'Ifsttar est vacant depuis plusieurs années.

Outre le CGDD, la DRH du MTE gagnerait à s'impliquer davantage dans cet outil original qu'est l'UGE pour une stratégie ambitieuse de formation des agents du ministère. Celle-ci pourrait passer par des liens plus importants avec les CVRH, voire des programmes d'accueil d'étudiants ou d'apprentis dans les services. En outre, l'accès à des diplômes du 3<sup>ème</sup> cycle pour les agents désireux de s'inscrire dans des parcours de formation par la recherche, que ce soit en formation initiale, sur travaux ou en validation des acquis de l'expérience, devrait être favorisé dans une logique d'essaimage et de liens plus forts avec le monde universitaire.

**Recommandation 12. Formaliser les besoins du ministère sous forme d'une stratégie de recherche et d'expertise des différentes composantes et établissements de recherche et d'enseignement supérieur sous tutelle pour maximiser, sous l'égide d'une direction de la recherche et de l'enseignement supérieur, l'efficacité des moyens alloués et la synergie des projets et expliciter plus clairement les liens entre les attentes thématiques et les savoirs disciplinaires. [MTE]**

## Conclusion

L'UGE rapproche la recherche théorique, la création et la diffusion de savoirs avec l'aide à l'élaboration des politiques publiques. Elle s'insère dans un écosystème riche d'acteurs de premier plan qui doivent mieux coordonner leurs champs d'intervention et soigner leurs articulations.

Pour que ce cluster, unique dans le paysage universitaire français, à la main du MESRI et du MTE, se déploie, un travail est encore nécessaire pour partager, interfacer entre des acteurs, des problématiques et des temporalités portées différemment par le MTE et l'UGE.

L'organisation de l'UGE devenue « Grand établissement » est singulière. L'intégration des attentes et besoins du MTE nécessite une approche spécifique, sur laquelle la mission a formulé dans le présent rapport des préconisations. Elle passe nécessairement par un positionnement plus clair et plus fort du MTE en tant que tutelle technique et scientifique.

Cela peut suggérer que face à l'UGE, une Direction de la Recherche et de l'enseignement supérieur au niveau ministériel, soit en capacité de les formuler de manière systémique.

Il importe de pouvoir concilier la gestion de deux temporalités ainsi que l'exprime un responsable de laboratoire : « *On sait répondre aux questions de court terme quand le politique en a besoin, mais protégez-nous et permettez-nous de continuer à préparer les questions de dans dix ans* ». L'articulation de la recherche et de la mise en œuvre des politiques publiques requière cette attention.

**Boris LECLERC**



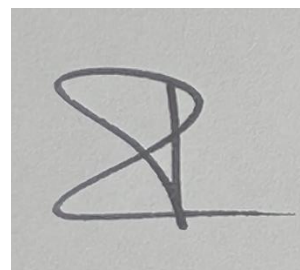
**Inspecteur**

**Denis PRIOU**



**Inspecteur général**

**Marc TIRVAUDEY**



**Inspecteur général,  
coordonnateur**

# Annexes

# Annexe 1. Lettre de mission



Paris, le 19 FEV. 2024

**Le Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires**

à

Monsieur le chef de service de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable

**Objet : Demande de mission de l'IGEDD sur l'Université Gustave Eiffel en préparation de sa sortie d'expérimentation**

Monsieur le chef de service,

L'Université Gustave Eiffel (UGE) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) expérimental (EPE) régi par l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018. Elle a été créée au 1er janvier 2020 par :

- la fusion entre un EPSCP, l'université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM), et un EPST multi-sites, l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR) ;
- l'intégration de deux établissements dotés de la personnalité morale (EIVP<sup>1</sup>, EAVT<sup>2</sup>) et de deux écoles-membres (ENSG-Géomatique<sup>3</sup>, ESIEE Paris<sup>4</sup>).

L'UGE est placée sous la tutelle des ministres chargés de l'enseignement supérieur, du développement durable, de la recherche et de la culture<sup>5</sup>. L'établissement est un opérateur du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT), qui lui verse une importante dotation pour charges de service public au titre d'activités de recherche et d'enseignement supérieur dans les domaines de l'énergie, du développement durable et de la mobilité durable<sup>6</sup>. Enfin, elle est intégrée dans le réseau scientifique et technique du MTECT, animé par le Commissariat général au développement durable (CGDD), et dans le réseau de l'enseignement supérieur du développement durable (RESDD), animé par le Secrétariat général du ministère.

L'Université Gustave Eiffel souhaite s'engager dès 2024 dans la procédure lui permettant de quitter le régime expérimental et d'évoluer vers le statut définitif d'EPSCP de type « Grand établissement »,

<sup>1</sup> EIVP : école des ingénieurs de la ville de Paris.

<sup>2</sup> EAVT : école d'architecture de la ville et des territoires.

<sup>3</sup> ENSG : école nationale des sciences géographiques (IGN).

<sup>4</sup> ESIEE Paris : école supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique de Paris.

<sup>5</sup> Article 2 du décret n°2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts.

<sup>6</sup> Les objectifs principaux assignés par le MTECT à l'UGE figurent dans le COP 2023-2025 en cours de signature

avec des modifications non substantielles de ses statuts. La date cible visée est le 1er janvier 2025. A cette fin et conformément à l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018, le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) devra produire une évaluation du projet expérimental mis en œuvre par l'UGE, au plus tard six mois après la demande de sortie du régime expérimental, que l'UGE vient d'adresser aux ministres concernés.

Les dispositions de l'ordonnance pré-citée précisent enfin qu'au vu de l'évaluation, l'établissement expérimental peut demander soit (i) la pérennisation de ses statuts dans l'un des types d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel prévus par l'article L. 711-2 du même code, (ii) la poursuite de l'expérimentation jusqu'au terme de la période mentionnée au premier alinéa<sup>7</sup> (iii) qu'il y soit mis fin par décret.

La décision ultime de mettre fin au statut expérimental de l'Université, quelle qu'elle soit, reviendra au Conseil d'administration de l'Université et à ses tutelles après remise de l'évaluation de l'expérimentation.

Dans ce contexte, je confie à l'IGEDD la mission d'examiner l'atteinte des objectifs portés par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires lors de la constitution de l'UGE. Cette mission doit notamment aider à objectiver la position du MTECT lorsque la question de la façon de sortir de l'expérimentation sera in fine à trancher.

L'objectif de la mission est ainsi de :

- vérifier que la stratégie définie et mise en œuvre par l'UGE dans le cadre de l'EPSCP expérimental répond aux enjeux des politiques publiques du MTECT et permet un bénéfice mutuel croisé des domaines portés par le pôle ministériel vis-à-vis de l'ensemble des thématiques explorées au sein de l'UGE ;
- d'identifier d'éventuelles failles nécessitant des actions correctives, ou difficultés pouvant éclore à moyen ou long terme.

Une analyse de l'atteinte de ces objectifs sera faite, en abordant les thématiques suivantes :

- Intégration des enjeux ministériels dans les objectifs de l'UGE, en mettant l'accent sur la collaboration entre les disciplines du projet "UGE" et leur lien avec les territoires où s'appliquent les politiques publiques ;
- Interactions entre l'UGE et la tutelle MTECT pour assurer la prise en compte des intérêts du pôle ministériel dans la stratégie de l'UGE ;
- Apport de la fusion pour le MTECT par rapport à la situation précédente (Ifsttar sous tutelle principale MTECT) sur les aspects recherche (accès à des capacités de recherche nouvelles), formation (lien nouveau avec un établissement de formation supérieure post-bac), expertise, accompagnement de l'innovation ;
- Capacité à étendre la coopération pour renforcer les politiques ministérielles, y compris les collaborations avec les écoles du ministère, notamment ENPC, ainsi qu'ENTPE ;
- Maintien et développement des relations entre l'Université et le réseau scientifique et technique du MTECT.

L'Université représente une part importante du vivier d'experts et de chercheurs du MTECT. A ce titre, deux problématiques concernant les moyens humains et budgétaires sont également dans le champ de la mission :

<sup>7</sup> Les expérimentations conduites en application de la présente ordonnance font l'objet d'une évaluation par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur mentionné à l'article L. 114-3-1 du code de la recherche au plus tard un an avant le terme de la période maximale de dix ans à compter de la publication de la présente ordonnance.

- La politique de gestion des ressources humaines, y compris la gestion statutaire des agents du ministère et les corps propres issus de l'ex-Inrets, les aspects de GPEEC relatifs à la pérennité du vivier d'experts et de chercheurs du MTECT, dont l'Université est un employeur essentiel.
- La gestion des moyens humains et budgétaires alloués par le MTECT et le MESR fera également l'objet d'un regard spécifique, dans le contexte d'un établissement qui reçoit près de la moitié de sa SCSP du MTECT alors que tous les ETP sont portés par le programme du MESR.

La mission pourra utilement identifier des points de vigilance, des recommandations et pistes d'amélioration, tant pour l'Université que pour la tutelle MTECT.

Je vous saurais gré de remettre le rapport de mission pour fin juin 2024.



Christophe BÉCHU

## Annexe 2. Liste des personnes rencontrées

| CIVILITE | NOM              | PRENOM     | ORGANISME          | FONCTION                                                                         | DATE de la RENCONTRE         |
|----------|------------------|------------|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
|          |                  |            |                    |                                                                                  |                              |
| Madame   | AGUILERA         | Anne       | UGE                | Directrice du laboratoire LVMT                                                   | 30 mai.                      |
| Madame   | ANGELIER         | Ariane     | CEREMA             | Directrice Recherche, Innovation et International                                | 06 mai.                      |
| Monsieur | BADINIER         | Thibault   | UGE -SNITPECT - FO | Représentant syndical                                                            | 27 mai.                      |
| Madame   | BATOU-TO-VAN     | Cécile     | MESRI              | Sous-directrice du dialogue stratégique                                          | 17 mai, 25 juin.             |
| Madame   | BAUDERE          | Valérie    | UGE                | Directrice Générale Adjointe des Services                                        | 12 avril.                    |
| Monsieur | BERTEAUD         | Pascal     | CEREMA             | Directeur Général                                                                | 06 mai.                      |
| Monsieur | BERTHELOT-EIFFEL | Olivier    | UGE                | Directeur Général Adjoint Finances                                               | 12avril.                     |
| Monsieur | BIRI             | Vercelas   | UGE                | Vice-Président Formation-Innovation Pédagogique                                  | 30 avril.                    |
| Madame   | BLANQUART        | Corinne    | UGE                | 1ère Vice-Présidente (Finances)                                                  | 12 mars, 12 avril, 5 juillet |
| Monsieur | BOURQUIN         | Frédéric   | UGE                | Vice-Président Innovation                                                        | 06 mai.                      |
| Monsieur | BRIAND           | Anthony    | ENPC               | Directeur Général                                                                | 21 mai.                      |
| Madame   | CEREZO           | Véronique  | UGE                | Directrice du campus de Lyon                                                     | 13 mai.                      |
| Monsieur | CHASSANDE        | Christophe | MTE                | Chef du Service de la Transformation Ministérielle et de l'Animation des Réseaux | 11 juillet.                  |

|          |                   |              |               |                                                                                         |                                 |
|----------|-------------------|--------------|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| Monsieur | COMBE             | François     | UGE           | Directeur du département AME                                                            | 24 avril.                       |
| Monsieur | CORNIER           | Olivier      | MTE STMAR     | Responsable de la coordination des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle | 29 avril.                       |
| Madame   | CORNUAULT GOULARD | Anne Valérie | EIFPAGE       | Directrice du développement durable                                                     | 27 mai.                         |
| Monsieur | DAPILLY           | François     | EIFPAGE       | Responsable du pôle Innovation Transverse et Appui Opérationnel                         | 27 mai.                         |
| Madame   | DELOLME           | Cécile       | ENTPE         | Directrice Générale                                                                     | 11 juin.                        |
| Monsieur | DEMANGE           | Philippe     | UGE           | Directeur Général des Services                                                          | 12 avril.                       |
| Madame   | FRANCEZ CARRERE   | Clémentine   | HCERES        | Chargée de projet                                                                       | 02 juillet.                     |
| Monsieur | GAUME             | Eric         | UGE           | Directeur du département GERS                                                           | 24 avril.                       |
| Madame   | GUIMBAL           | Hélène       | Fondation UGE | Présidente. Ancienne directrice générale de l'IFSTTAR                                   | 23 avril.                       |
| Monsieur | HAUTIERE          | Nicolas      | UGE           | Directeur du département COSYS                                                          | 7 juin.                         |
| Monsieur | JANET             | Bruno        | DGPR          | Chef du pôle modélisation au SCHAPI                                                     | 03 juin.                        |
| Monsieur | JANVIER           | Laurent      | MTE           | Responsable syndical FO                                                                 | 07 juin.<br>Contribution écrite |
| Madame   | JOUGLEUX          | Muriel       | UGE           | Vice-Présidente Partenariats et apprentissage                                           | 30 avril.                       |
| Monsieur | JUNG              | Franck       | EIVP          | Directeur général                                                                       | 06 mai.                         |
| Monsieur | KOVARICK          | Jean Bernard | UGE           | Vice-Président Appui aux Politiques Publiques                                           | 12 mars, 7 mai, 5 juillet       |
| Monsieur | LE CAM            | Vincent      | UGE           | Directeur du site de Nantes, Laboratoire COSYS                                          | 22 mai.                         |

|          |             |               |                 |                                                                       |                |
|----------|-------------|---------------|-----------------|-----------------------------------------------------------------------|----------------|
| Monsieur | LEBOUC      | Laurent       | UGE - UNSA      | UNSA Nantes ITPE                                                      | 27 mai.        |
| Monsieur | LEFORESTIER | Guillaume     | MTE             | Secrétaire Général                                                    | 11 juillet.    |
| Monsieur | LESUEUR     | Jérôme        | ENPC            | Directeur Général Adjoint                                             | 21 mai.        |
| Madame   | MARILLIER   | Nathalie      | UGE             | Directrice Générale déléguée aux Ressources Humaines                  | 07 mai.        |
| Monsieur | MARTIN      | Renaud pierre | UGE             | Directeur du laboratoire EMGCU au sein du département MAST            | 31 mai.        |
| Madame   | MATIGNIER   | Laure         | UGE             | Directrice Générale déléguée adjointe aux Ressources Humaines         | 07 mai.        |
| Monsieur | MIZZI       | Jean Pierre   | UGE             | Vice-président Animation des Campus                                   | 17 juin.       |
| Monsieur | MORET       | Frédéric      | UGE             | 2ème Vice-Président (Ressources Humaines)                             | 12 mars, 7 mai |
| Monsieur | MOTTET      | Stéphane      | HCERES          | Conseiller Scientifique, Maitre de conférences Université de Poitiers | 02 juillet.    |
| Monsieur | OLARD       | François      | EIFFAGE         | Directeur technique recherche et innovation pour Eiffage Route        | 27 mai.        |
| Monsieur | OLLINGER    | Eric          | DGITM/DMR/TEDET | Chef de département                                                   | 03 juin.       |
| Monsieur | PEREIRA     | Jean Michel   | CNRS            | Directeur Adjoint du laboratoire NAVIER                               | 21 mai.        |
| Monsieur | PIPERNO     | Serge         | UGE             | Vice-Président Recherche                                              | 30 avril.      |
| Madame   | REIG        | Brigitte      | UGE             | Secrétaire générale CGT                                               | 30 mai.        |
| Monsieur | ROBIN       | Gilles        | ENPC            | Directeur Général Adjoint                                             | 21 mai.        |

|          |            |           |                   |                                                                                         |                    |
|----------|------------|-----------|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Monsieur | ROSSIGNY   | Pascal    | DGITM/DMR/TEDET   | Adjoint au chef de département                                                          | 30 juin.           |
| Monsieur | ROUSSEL    | Gilles    | UGE               | Président                                                                               | 12 mars, 5 juillet |
| Monsieur | ROUX       | Jean Noël | ENPC              | Directeur Adjoint du laboratoire NAVIER                                                 | 21 mai.            |
| Madame   | SALATHE    | Manuelle  | DSR Min Intérieur | Directrice de l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière          | 28 juin.           |
| Madame   | SALENAVE   | Claire    | CGDD              | Sous Directrice Animation Scientifique et Technique                                     | 07 mai.            |
| Madame   | SAUTECOEUR | Céline    | DSR Min Intérieur | Directrice adjointe de l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière | 28 juin.           |
| Madame   | SCHMIDT    | Franziska | UGE               | Directrice adjointe du laboratoire EMGCU au sein du département MAST                    | 11 juin.           |
| Monsieur | SILLARD    | Patrick   | ENSG              | Directeur Général                                                                       | 13 mai.            |
| Monsieur | SULEM      | Jean      | ENPC              | Directeur du laboratoire NAVIER                                                         | 21 mai.            |
| Monsieur | TERRAL     | Laurent   | UGE               | Directeur adjoint du laboratoire LVMT                                                   | 30 mai.            |
| Monsieur | TOULEMONDE | François  | UGE               | Directeur du département MAST                                                           | 23 avril.          |
| Madame   | VAROQUEAUX | Véronique | MESRI             | Cheffe du département de l'accompagnement statutaire et réglementaire (DGESIP B1-2)     | 17 mai, 25 juin.   |
| Monsieur | VIALETTE   | Stéphane  | UGE               | Directeur du laboratoire LIGM                                                           | 30 mai.            |
| Madame   | VIE        | Sandra    | UGE               | Directrice de Cabinet du Président de l'université                                      | 12 mars.           |
| Monsieur | VIENNE     | Fabrice   | UGE - CFDT        | Secrétaire de la section CFDT de l'UGE                                                  | 27 mai.            |
| Madame   | VIVANT     | Elsa      | UGE               | Directrice du laboratoire LATTS                                                         | 30 mai.            |

## Annexe 3. Glossaire des sigles et acronymes

|          |                                                                                                 |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AIT      | Agence de l'Innovation dans les Transports                                                      |
| AME      | Aménagement, Mobilité et Environnement (Département de l'UGE)                                   |
| ANSES    | Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail      |
| APP      | Appui aux Politiques Publiques                                                                  |
| ASN      | Autorité de Sûreté Nucléaire                                                                    |
| AURA     | Auvergne Rhône Alpes (Région)                                                                   |
| BEA-TT   | Bureau d'Enquête sur les Accidents de Transport Terrestres                                      |
| BOP      | Budget Opérationnel de Programme                                                                |
| CARA     | Cluster Auvergne Rhône Alpes (Mobilités)                                                        |
| CDD      | Contrats à durée déterminée                                                                     |
| CEA      | Commissariat à l'Energie Atomique                                                               |
| CEREMA   | Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, les mobilités et l'aménagement |
| CERTIFER | Agence Française de Certification Ferroviaire (association)                                     |
| CFA      | Centre de Formation d'Apprentis                                                                 |
| CFDT     | Confédération Française Du Travail                                                              |
| CGDD     | Commissariat Général au Développement Durable                                                   |
| CGT      | Confédération Générale du Travail                                                               |
| CMVRH    | Centre Ministériel de Valorisation des ressources Humaines                                      |
| CNFPT    | Centre National de la Fonction Publique Territoriale                                            |
| CNRS     | Centre National de la Recherche Scientifique                                                    |
| COP      | Contrat d'Objectifs et de Performances                                                          |
| COSYS    | Composants et Systèmes (Département de l'UGE)                                                   |
| CoTITA   | Conférences Techniques Interdépartementales des Transports et de l'Aménagement                  |
| CSA      | Comités Sociaux d'Administrations                                                               |
| CVRH     | Centre de Valorisation des Ressources Humaines                                                  |
| DAC      | Direction d'Administration Centrale                                                             |
| DB       | Direction du Budget                                                                             |
| DIE      | Direction de l'Immobilier de l'Etat                                                             |
| DGA      | Direction Générale de l'Armement                                                                |
| DGITM    | Direction Générale des Infrastructures des Transports et des Mobilités                          |
| DGPR     | Direction Générale de la Prévention des Risques                                                 |
| DIU      | Diplôme Inter Universités                                                                       |
| DREAL    | Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement                         |
| DRH      | Direction des Ressources Humaines                                                               |
| DSR      | Direction de la Sécurité Routière                                                               |
| EAV&T    | Ecole d'Architecture de la Ville et des Territoires de Paris Est                                |
| EIVP     | Ecole d'Ingénieurs de la Ville de Paris                                                         |
| EMGCU    | Expérimentation et Modélisation pour le Génie Civil et Urbain (laboratoire)                     |
| EMR      | Energie Marine Renouvelable                                                                     |

|                       |                                                                                                                              |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ENPC                  | Ecole Nationale des Ponts et Chaussées                                                                                       |
| ENSG Géomatique       | Ecole Nationale des Sciences Géographiques Géomatique                                                                        |
| ENTPE                 | Ecole nationale des Travaux Publics de l'Etat                                                                                |
| EPSCP                 | Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel                                                     |
| EPST                  | Etablissement Public Scientifique et Technique                                                                               |
| ERUDITE               | Equipe de Recherche sur l'Utilisation des données individuelles en lien avec la Théorie Economique                           |
| ESIEE                 | Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Electrotechnique et Electronique                                                            |
| ESTP                  | Ecole Spéciale des Travaux publics, du bâtiment et de l'industrie                                                            |
| ETP                   | Equivalent Temps Plein (Emploi)                                                                                              |
| FAB LAB               | Laboratoire de Fabrication                                                                                                   |
| FO                    | Force Ouvrière                                                                                                               |
| FORCOVD               | Formation Continue pour la Ville Durable                                                                                     |
| GERS                  | Géotechnique, Environnement, Risques Naturels et Sciences de la Terre (Département de l'UGE)                                 |
| GPEEC                 | Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences                                                         |
| HCERES                | Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur                                                  |
| HDR                   | Habilitation à Diriger des Recherches                                                                                        |
| IDEX                  | Initiatives d'Excellence                                                                                                     |
| IFSTTAR               | Institut Français des Sciences et technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux                               |
| IGN                   | Institut Géographique National                                                                                               |
| INERIS                | Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques                                                               |
| INSA                  | Institut National des Sciences Appliquées                                                                                    |
| IPP                   | Institut Polytechnique de Paris                                                                                              |
| IPSA                  | Institut Polytechnique des Sciences Appliquées                                                                               |
| IRSN                  | Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire                                                                           |
| ISAE-SUPAERO          | Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace- Sup aéro                                                                |
| i-SITE FUTURE         | Initiatives- Sciences innovation territoire Economie - French University on Urban Research and Education                     |
| ITA                   | Ingénieurs, Techniciens et Administratifs                                                                                    |
| ITPE                  | Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat                                                                                     |
| JUNIA                 | Ecole des Hautes Etudes d'Ingénieurs – Junia                                                                                 |
| LABURBA               | Laboratoire de l'Action Collective Urbaine (UGE + UPEC)                                                                      |
| LASTIG                | Laboratoire en Sciences et Technologies de l'Information Géographique pour la ville intelligente et les territoires durables |
| LATTS                 | Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés.                                                                             |
| LCPC                  | Laboratoire Central des Ponts et Chaussées                                                                                   |
| LIGM                  | Laboratoire d'Informatique Gaspard Monge                                                                                     |
| LVMT                  | Laboratoire Ville Mobilité Transport                                                                                         |
| MAST                  | Matériaux et structures (Département de l'UGE)                                                                               |
| MESRI                 | Ministère de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation                                                                     |
| MSCA COFUND Clear Doc | L'action COFUND (MSCA COFUND) cofinance des programmes doctoraux et postdoctoraux                                            |
| MTE                   | Ministère de la Transition Ecologique                                                                                        |
| ONERA                 | Office National d'Etudes et de Recherches aérospatiales                                                                      |

|                        |                                                                                 |
|------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| PEPR                   | Programme et Equipement Prioritaire de Recherche                                |
| PIA                    | Programmes d'investissements d'Avenir                                           |
| PIONER                 | Réseau Européen sur les Villes et les Société futures (Universités Européennes) |
| PUI                    | Pôle Universitaire d'Innovation                                                 |
| RSE                    | Responsabilité Sociale et Environnementale                                      |
| SATT                   | Société d'Accélération du Transfert de Technologies                             |
| SCHAPI                 | Service Central d'Hydrométrie et d'Appui à la Prévention des Inondations        |
| SCSP                   | Subvention pour Charge de Service Public                                        |
| SDPINS                 | Schéma Directeur du Patrimoine Immobilier, Numérique et Scientifique            |
| STAC                   | Service Technique de l'Aviation Civile                                          |
| TRANSPOLIS             | Centre d'Essais pour l'innovation et la Sécurité                                |
| TRB                    | Transportation Research Board (association)                                     |
| UFR                    | Unité de Formation et de Recherche                                              |
| UGE                    | Université Gustave Eiffel                                                       |
| UMR                    | Unité Mixte de Recherche                                                        |
| UPEC                   | Université Paris Est Créteil                                                    |
| UPEM                   | Université de paris Est Marne la Vallée                                         |
| URBA RISK LAB<br>(URL) | Fédération de laboratoires (projet de recherche action)                         |
| VP                     | Vice Président                                                                  |





Site internet de l'IGEDD :  
« Les rapports de l'inspection »